



nendazpanorama

N° 117 | JUIN 2015

sommaire

NENDAZ POLITIQUE

Convocation de l'Assemblée primaire et comptes 2014	3
Oui au nouveau plan d'aménagement	19
Budget 2015 accepté par l'Assemblée primaire	20
Décisions du Conseil communal	20

NENDAZ BOUGE

Travaux et fermeture de la route entre Aproz et Fey	23
Deux chantiers qui arrivent à bout touchant	25
Des logements protégés prochainement mis en location	26
Plaques de rues et numérotation de bâtiments	27
L'APEA, la justice communale et la curatelle ont déménagé	27
Le site de la Commune fait peau neuve	28
Les filles ont gagné!	28
Inauguration place de jeux de la Biolette	29
Récompensés pour leur talent et leur assiduité	30
Des enfants et de la culture pour un bâtiment très vivant	31

NENDAZ ENSEMBLE

Politique d'intégration : l'affaire de tous ..	32
Nendaz Tourisme : les faits marquants 2013-2014	34
Les métiers du tourisme : guide de montagne	34
Au Centre sportif	36
Un diamant aux multiples facettes	37
Réception des nouveaux citoyens et résidents	38
Deux apprentis récompensés	38
Les aînés ont fêté Noël avant l'heure	39
Les news de l'ASPN	40
Les news du Nînd'Art	41

NENDAZ DURABLE

Troquez votre voiture contre un vélo électrique	43
J'aime Nendaz, je ramasse!	44
0 déchet en 2 mois	46
Pensez à entretenir vos prés	46

NENDAZ PRATIQUE

Agenda	47
--------------	----

Édité par la Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz
Rédaction : Sonia Délèze



edito

par Nadine Venetz

Chères lectrices, chers lecteurs,

L'acceptation quasi unanime par la population nendette du plan d'affectation de zones (PAZ) et du règlement y relatif permet à l'autorité communale de disposer d'un outil moderne et performant pour mener, dans les meilleures conditions, de manière globale et coordonnée, tous ses projets de développement socio-économiques (voir page 19). Les zones de constructions tout comme les zones naturelles protégées sont définies avec comme critère prioritaire l'emploi rationnel et durable du sol. L'objectif premier? Offrir aux citoyens une qualité de vie dans un cadre propice au développement économique et personnel sur le long terme. S'y ajoute l'envie de léguer aux générations futures des paysages dont elles pourront être fières.

Dans l'attente de l'Assemblée primaire convoquée pour le 18 juin 2015, vous avez l'opportunité de consulter les comptes 2014. Vous constaterez que grâce à une gestion extrêmement prudente du budget tout en faisant face aux importantes dépenses consenties l'année passée, la Commune est à même de réaliser de nouveaux projets (voir page 28).

En cette année du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédéra-

tion, Nendaz fait preuve de beaucoup de dynamisme. J'aimerais, si vous le permettez, vous accompagner pour une petite visite guidée de notre commune que j'intitulerais : **Nendaz dans tous ses états**. Attention à garder votre souffle jusqu'au bout!

Départ : la plaine d'Aproz

Impossible de vous perdre, les noms de rues commencent à être posés en plaine et le seront dans un futur proche jusque sur les hauts de la station (voir page 27).

Ici la rentrée des classes 2015/2016 fait des impatients, élèves et instituteurs se réjouissent déjà d'investir leurs nouveaux locaux; pour peu ils en oublieraient les vacances d'été (voir page 25)! Un centre scolaire de lumière les attendra à la rentrée. Quelques mois plus tard, une nouvelle salle de gymnastique polyvalente sera à disposition non seulement des élèves mais aussi de la population.

Direction : Basse-Nendaz

Soyez indulgent cet été : la route de Fey sera fermée. Résultat attendu pour le mois d'octobre qui verra la réouverture de ce tronçon complètement sécurisé (voir page 23).

Arrivée à Basse-Nendaz, grande source d'inspiration de cet éditto; là où tout commence... et où quelques femmes et quelques hommes œuvrent pour le bien public.

En passant par La Biolette, nous en profitons pour faire une petite pause à la place de jeux qui vient d'être inaugurée. Elle fait le bonheur des enfants les jours de congé comme les jours d'école. Le panorama y est imprenable sur la vallée et des bancs invitent les parents comme les aînés à la détente *(voir page 29)*.

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA, anciennement Chambre pupillaire), les bureaux du Service officiel de la curatelle ainsi que du juge de commune viennent de déménager au-dessus du Centre médico-social. Les nouveaux locaux sont spacieux et lumineux et donnent à ces structures l'atmosphère rassurante nécessaire pour remplir à bien leur rôle *(voir page 27)*.

Arrivée à Haute-Nendaz

Continuons. Plus que quelques centaines de mètres à parcourir...

En plein cœur du village de Haute-Nendaz, à proximité des écoles, le nouvel espace culturel de Nendaz, « le Nînd'Art », fait la part belle au patrimoine et aux artistes mais pas seulement : écoliers, et vous tous qui désirez organiser une rencontre, vous êtes les bienvenus *(voir page 31)*!

Au rez-de-chaussée de ce même bâtiment et à l'abri de la circulation,

voici l'Unité d'accueil des écoliers « le Nend'Jardin » qui s'ouvre sur la cour de récréation, un grand plus pour la sécurité. L'immense salle dont les fenêtres donnent sur la vallée du Rhône offre aux petits un environnement de choix pour s'épanouir dans leurs activités.

Poursuivons notre chemin vers la station sur un macadam tout neuf inauguré en début d'année.

En station, ce sont les tout-petits de la crèche du P'tit Bec qui vont prochainement bénéficier d'un espace plus convivial et vaste, particulièrement adapté à leurs besoins pour le plus grand bonheur des parents *(voir page 25)*.

Facile de comprendre pourquoi la Commune de Nendaz compte chaque année davantage d'habitants, preuve d'ailleurs qu'elle se porte bien et reste très attractive. Elle se fait également un devoir de maintenir pour ses habitants un climat de confiance et de bien-être. Dans ce but, un programme d'intégration est mis en place pour permettre aux nouveaux résidents de profiter pleinement de leur vie nendette. Vous pouvez d'ailleurs nous aider dans cette tâche *(voir page 32)*.

Je vous remercie de m'avoir suivie sur les voies de notre belle commune. Je vous encourage à continuer de bouger

sur votre terre de résidence à pied, à vélo et au figuré!

La Commune de Nendaz possède un concept communal du sport qui propose une pléthore d'activités ouvertes à tous et toutes. Le mouvement est pour vous, « parce que vous le valez bien »!

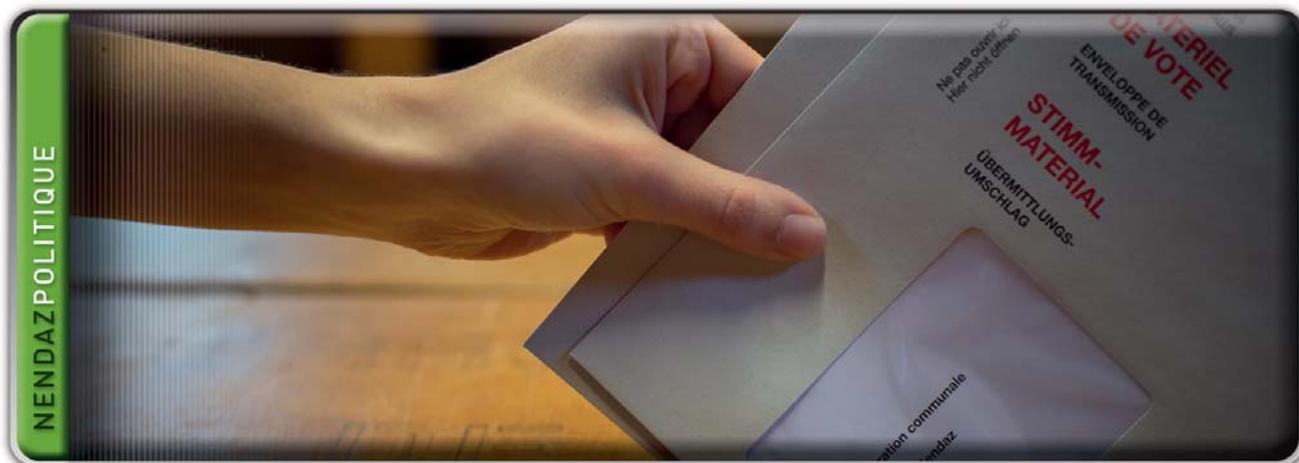
La Suisse bouge et Nendaz Sport vous ont fait de nouveau bouger cette année et durant toute une semaine. Qui a remporté le duel « Les filles contre les gars »? Réponse dans ce numéro *(voir page 28)*...

Pour conclure, je vous donne rendez-vous pour les marchés nendards de l'été, le Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes, la célébration du bicentenaire et le 1^{er} août à Tracouet qui promet bien des moments magiques au bord du lac Noir.

J'espère que vous aurez du plaisir à parcourir ce Nendaz Panorama et je vous souhaite de passer le plus beau des étés en compagnie des personnes qui vous sont chères.

Nadine Venetz,
conseillère communale,
présidente de la commission sport,
animation et culture ■





comptes 2014

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire et bourgeoisiale de Nendaz est convoquée pour le

JEUDI 18 JUIN 2015 À 20 H

à la salle de gymnastique du cycle d'orientation, à Basse-Nendaz.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du protocole de la séance du 26 mars 2015
2. Approbation des comptes 2014 de la Bourgeoisie
3. Approbation des comptes 2014 de la Municipalité
4. Divers

Les comptes 2014 de la Bourgeoisie et de la Municipalité peuvent être consultés par le public dès ce jour et jusqu'à celui de l'assemblée au secrétariat communal, à Basse-Nendaz, du lundi au vendredi, de 14 h à 18 h.

Les comptes 2014 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont publiés dans leur intégralité sur le site internet de la commune à l'adresse suivante: www.nendaz.org/comptes.

La version papier complète des comptes peut être obtenue soit au secrétariat communal soit par voie postale. Il suffit d'en demander préalablement un exemplaire par téléphone au 027 289 56 22.

L'Administration communale

comptes 2014 de la Bourgeoisie de Nendaz

MESSAGE INTRODUCTIF

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Commune de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire, le 18 juin 2015, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2014 tels que présentés à l'organe de contrôle Alpes Audit SA et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 21 mai 2015.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2014. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org/comptes.

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables		COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014
Charges financières	- fr.	860'145.15	724'380.00	786'547.93
Revenus financiers	+ fr.	919'619.68	788'600.00	947'423.60
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	59'474.53	64'220.00	160'875.67

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	59'474.53	64'220.00	160'875.67
Amortissements ordinaires	- fr.	59'726.00	66'000.00	69'629.70
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	69'629.70
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	251.47	1'780.00	-
Excédent de revenus	= fr.	-	-	21'616.27

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ fr.	339'426.00	510'000.00	488'298.90
Recettes	- fr.	274'000.00	345'000.00	329'719.20
Investissements nets	= fr.	65'426.00	165'000.00	158'579.70
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	59'474.53	64'220.00	160'875.67
Investissements nets	- fr.	65'426.00	165'000.00	158'579.70
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	5'951.47	100'780.00	-
Excédent de financement	= fr.	-	-	2'295.97

RÉSUMÉ

Après prise en considération des amortissements ordinaires et complémentaires, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz se soldent sur un excédent de revenus de CHF 21'616,27, alors que la fortune inscrite au bilan au 31 décembre 2014 se monte à CHF 1'257'513,39.

Les contributions sont essentiellement constituées du produit des ventes de bois et sapins (CHF 267'048,85), de locations des terrains bourgeoisiaux et de la vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA (CHF 50'360,50).

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts pour une contribution forfaitaire de CHF 50'000.-.

Les frais d'exploitation des forêts sont en partie couverts par les subventions versées.

Les investissements 2014 ont été effectués essentiellement sur la desserte de l'Ogeintse.

Le taux d'amortissement atteint 29,10% et est conforme aux dispositions de l'OFINCO.

Au vu de ces explications, nous vous proposons d'approuver les comptes 2014 de la Bourgeoisie.

Administration communale

Le Président
Francis Dumas

Le Secrétaire communal
Philippe Charbonnet

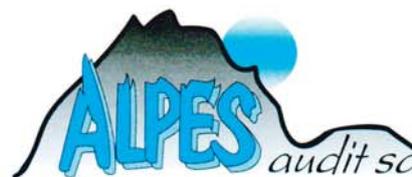
COMPTES 2013	COMPTES 2013		BUDGET 2014		COMPTES 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES						
30 Charges de personnel	5'947.30		6'000.00		4'699.20	
31 Biens, services et marchandises	845'228.20		707'580.00		772'245.53	
32 Intérêts passifs	-		-		-	
33 Amortissements	59'726.00		66'000.00		139'259.40	
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
36 Subventions accordées	6'555.00		9'800.00		7'185.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	1'414.65		-		1'418.20	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Impôts		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Revenus des biens		3'703.45		-		6'104.60
43 Contributions		348'138.08		283'600.00		317'409.35
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		-		-		-
45 Restitutions de collectivités publiques		-		-		-
46 Subventions		567'778.15		505'000.00		623'909.65
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	919'871.15	919'619.68	790'380.00	788'600.00	925'807.33	947'423.60
Excédent de charges		251.47		1'780.00		-
Excédent de revenus		-		-	21'616.27	

COMPTES 2013	COMPTES 2013		BUDGET 2014		COMPTES 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES						
50 Investissements propres	339'426.00		510'000.00		488'298.90	
52 Prêts et participations permanentes	-		-		-	
56 Subventions accordées	-		-		-	
57 Subventions redistribuées	-		-		-	
58 Autres dépenses activables	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Contributions de tiers		-		-		-
62 Remboursement de prêts et participations permanentes		-		-		-
63 Facturation à des tiers		-		-		-
64 Remboursement de subventions acquises		-		-		-
66 Subventions acquises		274'000.00		345'000.00		329'719.20
67 Subventions à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	339'426.00	274'000.00	510'000.00	345'000.00	488'298.90	329'719.20
Excédent de dépenses		65'426.00		165'000.00		158'579.70
Excédent de recettes		-		-		-

BILAN COMPARÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	ÉTAT 31.12.2013	ÉTAT 31.12.2014
1 Actif	2'539'932.00	2'656'627.25
Patrimoine financier	1'727'452.25	1'823'409.00
10 Disponibilités	165'593.20	11'899.95
11 Avoirs	275'859.05	275'509.05
12 Placements	1'000'000.00	1'000'000.00
13 Actifs transitoires	286'000.00	536'000.00
Patrimoine administratif	395'200.00	414'520.30
14 Investissements propres	395'200.00	414'520.30
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	-	-
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	417'279.75	418'697.95
18 Avances aux financements spéciaux	417'279.75	418'697.95
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	2'539'932.00	2'656'627.25
Engagement	886'755.13	980'415.91
20 Engagements courants	71'553.55	195'183.65
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	814'281.58	785'232.26
23 Engagements envers des entités particulières	-	-
24 Provisions	-	-
25 Passifs transitoires	920.00	-
Financements spéciaux	417'279.75	418'697.95
28 Engagements envers les financements spéciaux	417'279.75	418'697.95
Fortune	1'235'897.12	1'257'513.39
29 Fortune nette	1'235'897.12	1'257'513.39



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ RELATIF AU COMPTE 2014

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (Ci-après LCo) et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (Ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit du compte annuel ci-joint de la bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2014 arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement du compte annuel conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel afin que celui-ci ne contienne pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil municipal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le compte annuel. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le compte annuel ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le compte annuel. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le compte annuel puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du compte annuel dans son ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le compte annuel, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Autres constats

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'Ofinco et au'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

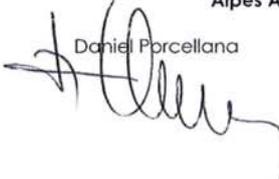
En outre nous constatons que dans le cadre de notre révision

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la Bourgeoisie est nul ;
- selon notre appréciation, la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis, présentant un bénéfice de CHF 21'616.27 et une fortune de CHF 1'257'513.39.

Vétroz, le 13 mai 2015 - SG/mf

Alpes Audit SA

Daniel Porcellana

 Stéphane Germanier
 Réviseur agréé
 (Réviseur responsable)


Expert-Réviseur agréé au registre de l'ASR n°500381

Société fiduciaire valaisanne de révision et conseils
 Internet: www.alpaudit.ch E-mail: info@alpaudit.ch

comptes 2014 de la Municipalité

MESSAGE INTRODUCTIF

Conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil communal de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée primaire, le 18 juin 2015, les comptes de l'Administration communale pour l'exercice 2014 tels que présentés à l'organe de contrôle Alpes Audit SA et entérinés par l'Exécutif communal en séance ordinaire du 21 mai 2015. La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2014. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org/comptes.

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Résultat avant amortissements comptables		COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014
Charges financières	- fr.	29'908'368.74	30'163'800.00	30'849'671.34
Revenus financiers	+ fr.	39'332'042.67	36'906'800.00	40'422'970.95
Marge d'autofinancement (négative)	= fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	= fr.	9'423'673.93	6'743'000.00	9'573'299.61

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	9'423'673.93	6'743'000.00	9'573'299.61
Amortissements ordinaires	- fr.	6'784'270.60	7'200'000.00	7'247'233.10
Amortissements complémentaires	- fr.	-	-	1'000'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- fr.	-	-	-
Excédent de charges	= fr.	-	457'000.00	-
Excédent de revenus	= fr.	2'639'403.33	-	1'326'066.51

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Dépenses	+ fr.	17'729'019.45	18'478'000.00	15'951'675.05
Recettes	- fr.	3'979'448.85	5'540'000.00	4'605'641.95
Investissements nets	= fr.	13'749'570.60	12'938'000.00	11'346'033.10
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	-

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement (négative)	- fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ fr.	9'423'673.93	6'743'000.00	9'573'299.61
Investissements nets	- fr.	13'749'570.60	12'938'000.00	11'346'033.10
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	= fr.	4'325'896.67	6'195'000.00	1'772'733.49
Excédent de financement	= fr.	-	-	-

RÉSUMÉ

1. Environnement économique

L'économie mondiale a, dans l'ensemble, poursuivi sa croissance en 2014, mais à un rythme moins soutenu que prévu. Son évolution s'est montrée inégale avec des différences importantes entre les pays. Les Etats-Unis voient leur conjoncture nettement s'améliorer avec une progression du PIB de 2,4% et une baisse du chômage. Pour ce qui est des pays émergents, la Banque cantonale du Valais révèle dans son rapport annuel que la Chine et l'Inde ont réussi à se stabiliser, alors que l'Argentine et la Russie sont encore minées par de graves problèmes macroéconomiques. Enfin, la reprise reste incertaine du côté de la zone euro qui, après deux années de récession, a connu une légère hausse du PIB (0,9%) et une petite baisse du taux de chômage (11,4% en décembre 2014 contre 11,8% une année auparavant).

En Suisse, le PIB a évolué positivement de 2%, et ce en grande partie grâce à une meilleure balance commerciale. La demande intérieure, qui représentait l'un des principaux facteurs de croissance depuis 2010, s'est certes également renforcée, mais dans une moindre mesure. Suite à l'abolition surprise du cours plancher entre l'euro et le franc suisse, les prévisions de croissance du PIB pour 2015 ont été revues à la baisse: +0,9% contre 2,1% annoncé en décembre 2014. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) se veut cependant rassurant. « La forte appréciation du franc suisse n'entraînera pas un recul marqué de l'activité économique et une hausse prononcée du chômage durant plusieurs trimestres » écrit-il dans un communiqué de presse. Il s'attend à une baisse de la balance commerciale mais à une demande intérieure toujours en progression.

L'économie valaisanne est un peu à la traîne avec une croissance de 0,9% en 2014, donc en-dessous de la moyenne suisse. « Cette contre-performance découle d'une demande étrangère atone pendant la première moitié de l'année », souligne la Banque cantonale valaisanne dans son rapport annuel. Le Valais présente, par ailleurs, une structure économique particulière. Deux de ses secteurs forts sont mis à mal: le tourisme pénalisé par la cherté du franc et la construction qui a vu ses conditions cadres se détériorer (notamment lois sur les résidences secondaires et l'aménagement du territoire).

L'Etat du Valais termine son exercice 2014 sur un déficit de plus de CHF 83,9 millions et une insuffisance de financement de CHF 84,2 millions. C'est la deuxième année que ses comptes sont ainsi dans le rouge. « Les impôts sur les personnes physiques et les personnes morales, bien qu'en croissance par rapport à l'an dernier, ne rapportent pas autant qu'escompté. A cela s'ajoutent la non-distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse en 2013 qui équivalait à une perte de recettes pour le Canton du Valais et une péréquation intercantonale inférieure à l'année 2013 », souligne-t-il dans un communiqué. A noter que le Grand Conseil a accepté en décembre 2014 d'amortir les découverts 2013 et 2014 sur les trois prochaines années.

2. Les comptes 2014 de la Municipalité

Les comptes 2014 de la Municipalité se bouclent sur une situation positive avec un excédent de revenus de plus de CHF 1,3 million, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 457'000.-. La fortune nette de la Commune s'élève désormais à CHF 33'016'748,20 contre CHF 31'690'681,69 en 2013. La marge d'autofinancement de CHF 9,5 millions s'avère également plus élevée que prévue; le budget la chiffrerait à environ CHF 6,7 millions.

La marge d'autofinancement ne suffit cependant à couvrir que les 84,4% des plus de 11 millions de francs d'investissement net, contre 68,5% en 2013. La Commune a investi environ 2,4 millions de francs de moins qu'en 2013, et près de 1,5 millions de francs de moins que ce que prévoyait le budget 2014. D'importantes dépenses ont notamment été consenties pour les routes, la protection contre les avalanches et les éboulements, la rénovation du bâtiment des Gentianes (UAPE, maison de la culture et appartements), l'agrandissement de la crèche du P'tit Bec ainsi que la construction du nouveau centre scolaire d'Aproz.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs, utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur santé financière, la situation de Nendaz peut être qualifiée de bonne. L'indicateur de l'endettement net par habitant reste à 4 points alors que la note maximale est de 5, celui-ci étant passé de CHF 3'800.- en 2013 à CHF 4'017.- en 2014. Le degré d'autofinancement récolte pour sa part un 4 sur 5 et remonte ainsi d'un point par rapport à 2013. Les autres indicateurs, à savoir la capacité d'autofinancement, le taux des amortissements ordinaires et le taux du volume de la dette brute, affichent l'excellent résultat de 5 points sur 5.

Nous remercions et félicitons l'ensemble des services communaux, les commissions exécutives ainsi que leurs présidentes et présidents, pour la rigueur et le sérieux apportés dans la gestion financière de la Commune. Fort de votre confiance et de votre soutien, et au vu des explications que vous trouverez dans ce fascicule et dans le dossier explicatif complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal poursuit résolument son engagement à conduire Nendaz vers un bel avenir et vous propose d'approuver les comptes 2014 de la Municipalité.

Administration communale

Le Président
Francis Dumas

Le Secrétaire communal
Philippe Charbonnet

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES	COMPTES 2013		BUDGET 2014		COMPTES 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Administration générale	4'778'053.12	452'601.15	5'125'400.00	387'500.00	5'228'820.02	562'434.82
1 Sécurité publique	2'709'761.05	696'357.87	2'920'520.00	682'600.00	2'732'887.15	718'580.86
2 Enseignement et formation	6'053'700.23	268'296.00	7'010'200.00	288'600.00	7'515'397.21	266'109.80
3 Culture, loisirs et culte	2'242'749.60	505'614.90	2'367'600.00	440'800.00	2'331'232.24	427'836.30
4 Santé	505'684.78	73'441.10	492'000.00	63'800.00	537'098.72	64'344.65
5 Prévoyance sociale	3'113'672.01	822'747.10	3'248'800.00	542'600.00	3'536'852.15	986'984.00
6 Trafic	7'498'163.37	55'811.99	6'473'130.00	68'000.00	7'312'247.80	58'136.34
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	6'131'951.03	5'049'108.42	5'936'900.00	4'771'000.00	5'785'442.54	5'059'069.98
8 Economie publique, yc services industriels	1'681'002.45	1'098'640.60	1'713'800.00	916'000.00	1'721'124.50	919'611.00
9 Finances et impôts	1'977'901.70	30'309'423.54	2'075'450.00	28'745'900.00	2'395'802.11	31'359'863.20
Total des charges et des revenus	36'692'639.34	39'332'042.67	37'363'800.00	36'906'800.00	39'096'904.44	40'422'970.95
Excédent de charges		-		457'000.00		-
Excédent de revenus	2'639'403.33		-		1'326'066.51	

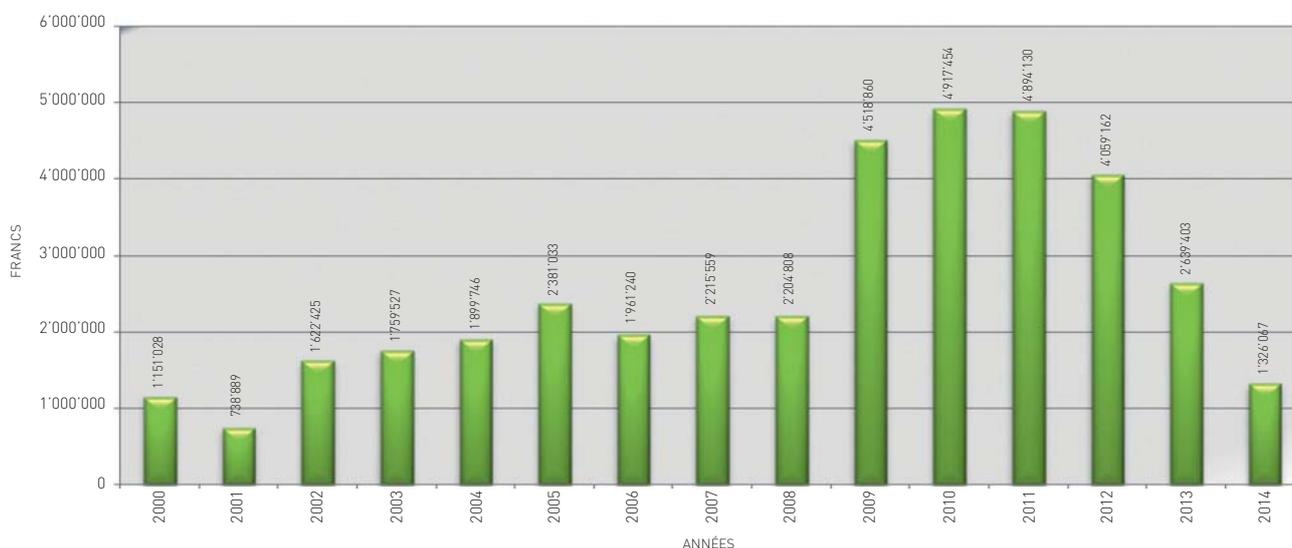
COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES	COMPTES 2013		BUDGET 2014		COMPTES 2014	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	8'586'787.45		8'977'950.00		9'018'781.24	
31 Biens, services et marchandises	9'796'040.85		9'386'250.00		9'459'702.16	
32 Intérêts passifs	1'227'582.75		1'161'850.00		1'107'997.11	
33 Amortissements	7'111'980.10		7'400'000.00		8'613'593.05	
34 Parts à des contributions sans affectation	379'876.20		684'600.00		872'286.10	
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'079'817.18		1'899'700.00		2'011'550.47	
36 Subventions accordées	6'751'002.81		7'336'450.00		7'305'811.31	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	242'552.00		-		190'183.00	
39 Imputations internes	517'000.00		517'000.00		517'000.00	
40 Impôts		26'977'750.88		25'999'000.00		28'652'608.37
41 Patentes et concessions		1'211'253.50		1'243'000.00		1'125'758.75
42 Revenus des biens		1'441'147.95		838'550.00		910'620.47
43 Contributions		7'752'969.69		6'957'300.00		7'527'716.91
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		655'831.00		639'400.00		656'068.00
45 Restitutions de collectivités publiques		84'806.50		77'500.00		74'887.95
46 Subventions		691'283.15		635'050.00		958'310.50
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		-		-		-
49 Imputations internes		517'000.00		517'000.00		517'000.00
Total des charges et des revenus	36'692'639.34	39'332'042.67	37'363'800.00	36'906'800.00	39'096'904.44	40'422'970.95
Excédent de charges		-		457'000.00		-
Excédent de revenus	2'639'403.33		-		1'326'066.51	

VARIATIONS DES CHARGES ET DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT DURANT L'EXERCICE 2014 COMPARÉS À CE QUI ÉTAIT ESTIMÉ PAR LE BUDGET 2014

	COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014	ÉCART
Charges de fonctionnement	36'692'639.34	37'363'800.00	39'096'904.44	1'733'104.44
0 Administration générale	4'778'053.12	5'125'400.00	5'228'820.02	103'420.02
1 Sécurité publique	2'709'761.05	2'920'520.00	2'732'887.15	-187'632.85
2 Enseignement et formation	6'053'700.23	7'010'200.00	7'515'397.21	505'197.21
3 Culture, loisirs et culte	2'242'749.60	2'367'600.00	2'331'232.24	-36'367.76
4 Santé	505'684.78	492'000.00	537'098.72	45'098.72
5 Prévoyance sociale	3'113'672.01	3'248'800.00	3'536'852.15	288'052.15
6 Trafic	7'498'163.37	6'473'130.00	7'312'247.80	839'117.80
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	6'131'951.03	5'936'900.00	5'785'442.54	-151'457.46
8 Economie publique, yc services industriels	1'681'002.45	1'713'800.00	1'721'124.50	7'324.50
9 Finances et impôts	1'977'901.70	2'075'450.00	2'395'802.11	320'352.11

	COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014	ÉCART
Revenus de fonctionnement	39'332'042.67	36'906'800.00	40'422'970.95	3'516'170.95
0 Administration générale	452'601.15	387'500.00	562'434.82	174'934.82
1 Sécurité publique	696'357.87	682'600.00	718'580.86	35'980.86
2 Enseignement et formation	268'296.00	288'600.00	266'109.80	-22'490.20
3 Culture, loisirs et culte	505'614.90	440'800.00	427'836.30	-12'963.70
4 Santé	73'441.10	63'800.00	64'344.65	544.65
5 Prévoyance sociale	822'747.10	542'600.00	986'984.00	444'384.00
6 Trafic	55'811.99	68'000.00	58'136.34	-9'863.66
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	5'049'108.42	4'771'000.00	5'059'069.98	288'069.98
8 Economie publique, yc services industriels	1'098'640.60	916'000.00	919'611.00	3'611.00
9 Finances et impôts	30'309'423.54	28'745'900.00	31'359'863.20	2'613'963.20

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (EN FRANCS)



COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement 2014 présente un volume de dépenses de plus de CHF 15,9 millions couvert par des recettes de l'ordre de CHF 4,6 millions. Les investissements nets de plus de CHF 11,3 millions sont financés à hauteur de 84,4% par la marge d'autofinancement. Le budget 2014 prévoyait un investissement net de CHF 12,9 millions. Cette différence est notamment due au report en 2015 de mesures prioritaires (torrents) ainsi qu'à la surévaluation de certains travaux à réaliser à l'école d'Aproz en 2014.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES	COMPTES 2013		BUDGET 2014		COMPTES 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 Administration générale	2'094'864.65	-	915'000.00	-	1'462'115.36	15'720.00
1 Sécurité publique	35'155.50	-3'639.40	197'000.00	-	123'709.30	2'248.05
2 Enseignement et formation	4'052'525.40	-	7'330'000.00	800'000.00	5'720'207.93	800'000.00
3 Culture, loisirs et culte	175'292.15	-	385'000.00	50'000.00	41'877.25	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	47'716.95	-	40'000.00	-	32'578.05	-
6 Trafic	6'917'155.20	1'274'107.20	3'250'000.00	300'000.00	3'457'001.05	249'103.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4'406'309.60	2'708'981.05	6'361'000.00	4'390'000.00	5'114'186.11	3'538'570.90
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	17'729'019.45	3'979'448.85	18'478'000.00	5'540'000.00	15'951'675.05	4'605'641.95

Excédent de dépenses		13'749'570.60		12'938'000.00		11'346'033.10
Excédent de recettes		-		-		-

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES	COMPTES 2013		BUDGET 2014		COMPTES 2014	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
50 Investissements propres	16'868'742.55	-	18'002'000.00	-	15'442'707.80	-
52 Prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
56 Subventions accordées	860'276.90	-	476'000.00	-	508'967.25	-
57 Subventions redistribuées	-	-	-	-	-	-
58 Autres dépenses activables	-	-	-	-	-	-
60 Transferts au patrimoine financier	-	-	-	-	-	7'680.00
61 Contributions de tiers	-	2'174'667.15	-	1'865'000.00	-	1'479'798.25
62 Remboursement de prêts et participations permanentes	-	-	-	-	-	-
63 Facturation à des tiers	-	246'602.00	-	-	-	190'183.00
64 Remboursement de subventions acquises	-	-	-	-	-	-
66 Subventions acquises	-	1'558'179.70	-	3'675'000.00	-	2'927'980.70
67 Subventions à redistribuer	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	17'729'019.45	3'979'448.85	18'478'000.00	5'540'000.00	15'951'675.05	4'605'641.95

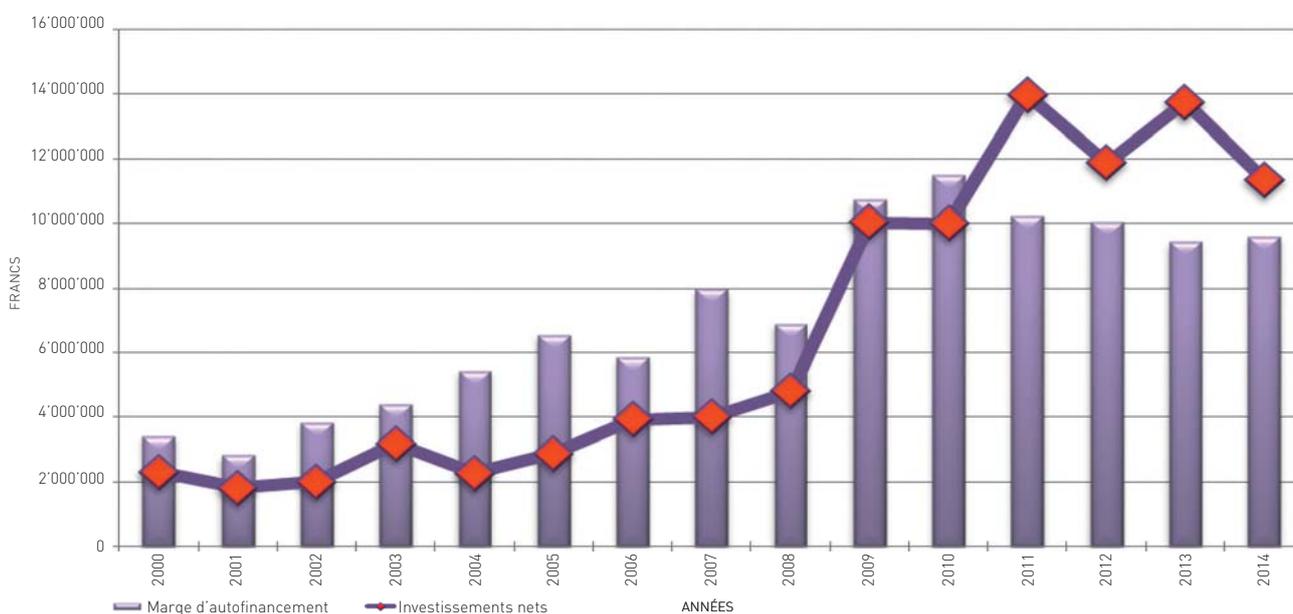
Excédent de dépenses		13'749'570.60		12'938'000.00		11'346'033.10
Excédent de recettes		-		-		-

VARIATIONS DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DURANT L'EXERCICE 2014 COMPARÉES À CE QUI ÉTAIT PRÉVU PAR LE BUDGET 2014 :

	COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014	ÉCART
Dépenses d'investissement	17'729'019.45	18'478'000.00	15'951'675.05	-2'526'324.95
0 Administration générale	2'094'864.65	915'000.00	1'462'115.36	547'115.36
1 Sécurité publique	35'155.50	197'000.00	123'709.30	-73'290.70
2 Enseignement et formation	4'052'525.40	7'330'000.00	5'720'207.93	-1'609'792.07
3 Culture, loisirs et culte	175'292.15	385'000.00	41'877.25	-343'122.75
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	47'716.95	40'000.00	32'578.05	-7'421.95
6 Trafic	6'917'155.20	3'250'000.00	3'457'001.05	207'001.05
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	4'406'309.60	6'361'000.00	5'114'186.11	-1'246'813.89
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-

	COMPTES 2013	BUDGET 2014	COMPTES 2014	ÉCART
Recettes d'investissement	3'979'448.85	5'540'000.00	4'605'641.95	-934'358.05
0 Administration générale	-	-	15'720.00	15'720.00
1 Sécurité publique	-3'639.40	-	2'248.05	2'248.05
2 Enseignement et formation	-	800'000.00	800'000.00	-
3 Culture, loisirs et culte	-	50'000.00	-	-50'000.00
4 Santé	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-
6 Trafic	1'274'107.20	300'000.00	249'103.00	-50'897.00
7 Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'708'981.05	4'390'000.00	3'538'570.90	-851'429.1
8 Economie publique, yc services industriels	-	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-

ÉVOLUTION DE LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT ET DES INVESTISSEMENTS NETS



INVESTISSEMENTS 2014

0	Administration générale	DÉPENSES	RECETTES
029.500.01	Achats de terrains	5'612.00	
029.506.00	Développement informatique	190'283.31	
029.600.00	Vente de terrains		7'680.00
090.503.10	Bâtiment Les Gentianes Haute-Nendaz	861'296.70	
090.503.11	Bâtiment crèche P'tit Bec Haute-Nendaz	404'923.35	
090.610.00	Contributions de tiers		8'040.00
0	Total administration générale	1'462'115.36	15'720.00
1	Sécurité publique		
100.509.05	Mensurations cadastrales lot 9	69'320.00	
100.611.06	Participation des privés aux mensurations lot 9		-1'852.20
113.506.00	Police Haute-Nendaz	49'264.00	
141.506.00	Achat et équipement des véhicules du feu	5'125.30	
141.661.00	Subvention cantonale feu matériel et véhicules		4'100.25
1	Total sécurité publique	123'709.30	2'248.05
2	Enseignement et formation		
210.503.00	Centre scolaire d'Aproz agrandissement	5'462'098.88	
210.503.20	Equipement informatique écoles primaires	117'999.55	
210.661.02	Subventions cant.centre scolaire Aproz		800'000.00
211.503.01	Centre scolaire CO	64'147.20	
211.503.02	Equipement salle informatique CO	75'962.30	
2	Total enseignement et formation	5'720'207.93	800'000.00
3	Culture, loisirs et culte		
330.500.01	Réseau pédestre	4'604.85	
330.500.06	Décoration de Noël	10'783.60	
350.500.00	Aménagement places de jeux	26'488.80	
3	Total culture, loisirs et culte	41'877.25	
5	Prévoyance sociale		
550.561.00	Institutions handicapés/sociales investissements	32'578.05	
5	Total prévoyance sociale	32'578.05	
6	Trafic		
610.561.00	Subvention communale à l'amélioration des routes cantonales	430'389.20	
620.501.00	Routes	1'437'034.25	
620.501.01	Route et aménagement des Ecluses à Haute-Nendaz	556'794.85	
620.501.05	Routes agricoles remise en état périodique (REP)	50'031.90	
620.501.10	Route, tunnel Magrappé	385'736.60	
620.501.20	Eclairage public	178'855.56	
620.501.21	Eclairage public adaptation du réseau	22'511.50	
620.501.30	Véhicules et matériel équipe d'entretien	116'430.00	
620.501.50	Plaques des rues et n° des bâtiments	150'000.00	
620.501.80	Abribus	37'123.90	
620.610.00	Participation de tiers routes diverses		58'920.00
621.501.50	Places et parkings	81'077.94	
621.639.00	Prélèvement infrastructures touristiques		190'183.00
650.501.00	Funiculaire des Ecluses	11'015.35	
6	Total trafic	3'457'001.05	249'103.00

7	Protection et aménagement de l'environnement		
700.501.02	Réseaux divers et rénovations de conduites	14'814.80	
700.501.10	Eau potable Tortin - Planchouet	497'068.40	
700.501.20	Eau potable	279'344.50	
700.501.30	Eau potable Magrappé	19'861.15	
700.509.01	Plan directeur des eaux et plan d'équipement	41'180.20	
700.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'eau		785'650.65
701.501.00	Station de pompage de Pramounet		
710.501.02	Réseaux divers et rénovations de conduites	105'868.20	
710.501.30	Egouts Aproz	227'295.65	
710.610.00	Taxes de raccordement au réseau d'égouts		543'020.40
711.501.01	Step de Bieudron	155'110.50	
711.501.02	Step de Bieudron investissements /divers	34'861.10	
711.610.01	Contributions de tiers		86'019.40
720.501.00	Installations de voirie	164'144.76	
720.501.01	Décharge des Eterpas	385'745.45	
720.501.05	Etudes des décharges	5'400.70	
740.501.00	Rénovation des cimetières et des cryptes	2'527.20	
750.501.30	Torrents divers	3'342.00	
750.501.40	Planification entretien des torrents	15'740.25	
750.561.00	Pariticipation au Canton 3 ^e correction du Rhône	46'000.00	
760.501.04	Travaux de défense Tsabloplan	8'848.00	
760.501.05	Travaux de défense torrent d'Alou	1'283'988.97	
760.501.06	Travaux de défense Falaise des Eterpas	537'628.23	
760.501.08	Travaux de défense forêt des Eaux	797'720.25	
760.501.09	Travaux de défense falaise de Brignon	5'559.35	
760.501.10	Travaux de défense gorges de la Printse	16'929.00	
760.501.20	Travaux de défense divers	122'579.40	
760.661.01	Subventions cantonales paravalanche Lavanthier 4		-40'000.00
760.661.02	Subventions cantonales défense forêt des Eaux		677'500.00
760.661.06	Subventions cantonales défense falaises Eterpas		440'506.30
760.661.07	Subventions cantonales défense torrent d'Alou		1'019'100.00
760.661.20	Subventions cantonales défense diverses		26'774.15
790.509.02	Révision du plan d'aménagement	154'342.35	
790.509.04	Equipement de zones mesures préparatoires	1'728.00	
790.509.15	Cartes des dangers	4'057.70	
790.509.20	Cadastre souterrain	182'500.00	
7	Total protection et aménagement de l'environnement	5'114'186.11	3'538'570.90
Total compte d'investissement		15'951'675.05	4'605'641.95
Investissements nets			11'346'033.10

BILAN COMPARÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

	ÉTAT 31.12.2013	ÉTAT 31.12.2014
1 Actif	93'306'265.35	95'220'907.99
Patrimoine financier	31'419'355.35	30'235'197.99
10 Disponibilités	3'651'702.35	4'038'386.58
11 Avoirs	19'734'812.20	17'983'267.04
12 Placements	3'879'092.50	3'879'092.50
13 Actifs transitoires	4'153'748.30	4'334'451.87
Patrimoine administratif	61'886'910.00	64'985'710.00
14 Investissements propres	57'308'310.00	60'292'610.00
15 Prêts et participations permanentes	1'850'000.00	1'850'000.00
16 Subventions d'investissement	2'728'600.00	2'843'100.00
17 Autres dépenses activables	-	-
Financements spéciaux	-	-
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
Découvert	-	-
19 Découvert du bilan	-	-
2 Passif	93'306'265.35	95'220'907.99
Engagement	54'235'571.51	54'824'147.64
20 Engagements courants	8'014'172.65	6'850'000.88
21 Dettes à court terme	-	-
22 Dettes à moyen et à long terme	42'296'000.30	42'929'693.80
23 Engagements envers des entités particulières	3'319.95	-6'703.30
24 Provisions	1'031'064.91	1'066'064.91
25 Passifs transitoires	2'891'013.70	3'985'091.35
Financements spéciaux	7'380'012.15	7'380'012.15
28 Engagements envers les financements spéciaux	7'380'012.15	7'380'012.15
Fortune	31'690'681.69	33'016'748.20
29 Fortune nette	31'690'681.69	33'016'748.20

INDICATEURS FINANCIERS

Les cinq mêmes indicateurs financiers sont pris en compte par l'ensemble des communes valaisannes. Ces indicateurs sont évalués sur une échelle de notes allant de 1 à 5. Sur 25 points (note maximale), la Commune de Nendaz obtient un total de 23 points, soit un point de plus qu'en 2013. La note relative au degré d'autofinancement est en effet passée de 3 à 4. L'exercice 2014 peut être qualifié de bon.

1. Degré d'autofinancement (I1)

	2013	2014	MOYENNE
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	68.5%	84.4%	75.7%

Valeurs indicatives		I1	≥	100%	5 - très bien	
	80%	≤	I1	<	100%	4 - bien
	60%	≤	I1	<	80%	3 - satisfaisant (à court terme)
	0%	≤	I1	<	60%	2 - insuffisant
	I1	<	0%			1 - très mauvais

NB : Si les investissements nets sont négatifs (recettes d'investissements supérieures aux dépenses d'investissements), le ratio n'a pas de valeur indicative et c'est pourquoi il n'est pas pris en compte dans le calcul de la moyenne.

2. Capacité d'autofinancement (I2)

	2013	2014	MOYENNE
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	24.3%	24.0%	24.1%

Valeurs indicatives		I2	≥	20%	5 - très bien	
	15%	≤	I2	<	20%	4 - bien
	8%	≤	I2	<	15%	3 - satisfaisant
	0%	≤	I2	<	8%	2 - insuffisant
	I2	<	0%			1 - très mauvais

3. Taux des amortissements ordinaires (I3)

	2013	2014	MOYENNE
(Autofinancement ordinaires en % du PA à amortir)	10.2%	10.2%	10.2%

Valeurs indicatives		I3	≥	10%	5 - amort. suffisants	
	8%	≤	I3	<	10%	4 - amort. moyens (à court terme)
	5%	≤	I3	<	8%	3 - amort. faible
	2%	≤	I3	<	5%	2 - amort. insuffisants
	I3	<	2%			1 - amort. nettement insuffisants

4. Endettement net par habitant (I4)

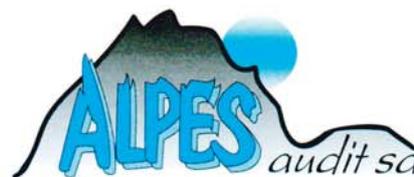
	2013	2014	MOYENNE
(Dettes brutes moins PF réalisables par habitant)	3800	4017	3909

Valeurs indicatives		I4	<	3000	5 - endettement faible	
	3000	≤	I4	<	5000	4 - endettement mesuré
	5000	≤	I4	<	7000	3 - endettement important
	7000	≤	I4	<	9000	2 - endettement très important
			I4	≥	9000	1 - endettement excessif

5. Taux du volume de la dette brute (I5)

	2013	2014	MOYENNE
(Dette brute en % des revenus financiers)	139.7%	137.4%	138.5%

Valeurs indicatives		I5	<	150%	5 - endettement faible	
	150%	≤	I5	<	200%	4 - endettement mesuré
	200%	≤	I5	<	250%	3 - endettement important
	250%	≤	I5	<	300%	2 - endettement très important
			I5	≥	300%	1 - endettement excessif



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A L'ASSEMBLEE PRIMAIRE DE LA COMMUNE DE NENDAZ RELATIF AU COMPTE 2014

En notre qualité d'organe de révision selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (Ci-après LCo) et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004 (Ci-après Ofinco), nous avons effectué l'audit du compte annuel ci-joint de la municipalité de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2014 arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil municipal

La responsabilité de l'établissement du compte annuel conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que de l'Ofinco incombe au Conseil municipal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel afin que celui-ci ne contienne pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil municipal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le compte annuel. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'Ofinco et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que le compte annuel ne contient pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans le compte annuel. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le compte annuel puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement du compte annuel, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation du compte annuel dans son ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le compte annuel, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme aux prescriptions légales (LCo et Ofinco) et aux règlements y relatifs.

Autres constats

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 72 et 73 de l'Ofinco et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre nous constatons que dans le cadre de notre révision

- l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'Ofinco ;
- l'endettement net de la municipalité est considéré comme mesuré ;
- selon notre appréciation, la municipalité est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu ;

Nous recommandons d'approuver le compte annuel qui vous est soumis, présentant un excédent de revenu de CHF 1'326'066.51 et une fortune de CHF 33'016'748.20.

Vétroz, le 13 mai 2015 - SG/mf

Alpes Audit SA


 Daniel Porcellana
 Stéphane Germanier
 Réviseur agréé
 (Réviseur responsable)

Expert-Réviseur agréé au registre de l'ASR n°500381

Société fiduciaire valaisanne de révision et conseils
 Internet: www.alpaudit.ch E-mail: info@alpaudit.ch

oui au nouveau plan d'aménagement

L'Assemblée primaire de Nendaz a accepté le 26 mars dernier à une très large majorité le nouveau plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal y relatif. Le dossier est à présent entre les mains du Canton pour homologation.

Rarement une assemblée primaire à Nendaz a connu une si forte affluence. 767 citoyens, sur les 4383 électeurs inscrits dans notre commune, se sont en effet retrouvés le 26 mars à la salle de gymnastique de la Biolette à Basse-Nendaz. Il faut dire que l'enjeu était de taille puisqu'il s'agissait de se prononcer sur un nouveau plan d'affectation des zones pour remplacer celui datant de 1981 encore en vigueur aujourd'hui.

Le débat s'est joué ailleurs

Seule une personne a pris la parole pour déplorer le fait qu'aucun dédommagement n'ait été prévu pour les propriétaires voyant leur terrain sortir de la zone à bâtir. Le débat n'a pas eu lieu ce soir-là, mais plutôt durant les nombreuses séances de conciliation organisées en 2014 avec chacun des opposants. Ces séances avaient alors permis la levée de plus de 138 oppositions sur 312.

Une décision nécessaire

Réviser le PAZ est une absolue nécessité pour répondre à l'évolution du cadre légal suisse en matière d'aménagement. Nendaz n'avait d'autre choix que de se plier à cet exercice. « En cas de refus, la planification communale de l'aménagement du territoire ne serait plus du ressort de la Commune. Elle deviendrait de compétence cantonale avec pour risque de se voir imposer des exigences bien plus accrues de la part du Canton », a souligné le président du Conseil communal Francis Dumas. Ce message a été entendu par l'Assemblée primaire qui a approuvé le PAZ par 612 voix (81,27%) contre 141 (18,73%). Le vote s'est déroulé à bulletin secret.

Le dossier continue son chemin

Suite à cette décision, la révision du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones ont été déposés



Les citoyens avaient encore la possibilité de consulter les cartes sur place.

© Sonia Délèze

publiquement durant 30 jours, soit du 3 avril au 4 mai, par insertion dans le bulletin officiel (BO) et par affichage au pilier public. Avaient qualité pour recourir uniquement les personnes ayant émis une opposition lors de la mise à l'enquête et l'ayant maintenue jusqu'ici ainsi que celles touchées par les modifications éventuelles apportées par l'Assemblée primaire et possédant un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou changées. 39 recours ont été enregistrés.

Tout le dossier a ensuite été transmis au Conseil d'Etat valaisan pour homologation. Cette dernière peut encore faire l'objet d'un recours, mais cette fois auprès du Tribunal cantonal, puis du Tribunal fédéral. Les autorités nendettes ont donc terminé leur part du travail. Elles espèrent une entrée en vigueur aussi rapide que possible pour clore le chapitre de la révision du PAZ pour quelques bonnes années.



Plus de 700 personnes étaient présentes. © Sonia Délèze



Une courte présentation a précédé le vote. © Sonia Délèze



C'est à bulletin secret que chacun a pu exprimer son opinion. © Sonia Délèze

le budget 2015 accepté par l'Assemblée primaire

Les citoyens de Nendaz étaient convoqués le 18 décembre dernier à la salle de gymnastique du cycle d'orientation. A l'ordre du jour, l'approbation du budget 2015 et de la convention d'AggloSion.

Le contexte économique de notre commune peut, selon Francis Dumas, président du Conseil communal, être qualifié de bon. En effet, le budget 2015 ne diffère pas significativement de celui de l'année dernière. La hausse des dépenses de 1,6% est compensée par une hausse des recettes de 2,8%.

Il présente un excédent de revenus de CHF 8'300.-, une marge d'auto-financement de CHF 7'778'300.- et une insuffisance de financement de CHF 4'246'700.- couverte par l'emprunt contracté pour la construction du nouveau centre scolaire d'Aproz. Francis Dumas a cependant souligné que l'avenir est entaché d'incertitudes, notamment à cause de la Lex Weber et du recours devant les tribunaux lié à la taxation de la production hydroélectrique.

L'Assemblée primaire a adopté le budget 2015 de la Municipalité sans question. Elle en a fait de même pour



La convention d'AggloSion et le budget 2015 ont été approuvés par l'Assemblée primaire en décembre dernier. © Sonia Délèze

le budget 2015 de la Bourgeoisie qui présente un excédent de charges de CHF 21'230.- et un excédent de financement de CHF 5'120.-.

Convention AggloSion

L'organe législatif a également approuvé la signature de la convention entre les communes d'AggloSion. « Cela va nous permettre d'être tenus au courant de ce projet », s'est réjoui le président du Conseil communal.

Seuls les villages d'Aproz et de Baar sont directement concernés par cette agglomération.

AggloSion a pour objectif le développement coordonné de l'urbanisation et de la mobilité dans les douze communes voisines et membres, à savoir Sion, Ardon, Vétroz, Conthey, Savièse, Grimisuat, Arbaz, Ayent, St-Léonard, Vex, Les Agettes et Nendaz. ■

les décisions du Conseil communal

du 31 octobre 2014 au 30 avril 2015 - par Philippe Charbonnet, secrétaire communal

Le Conseil communal s'est réuni à 11 reprises entre le 1^{er} octobre 2014 et le 30 avril 2015. Voici un condensé des décisions arrêtées.

Le Conseil communal a traité à plusieurs reprises les taxations ordinaires TPT (taxe de promotion touristique) 2013 et 2014 préparées par le service communal des finances et sa section fiscale et parafiscale. Il a pris acte du fait que les calculs avaient été arrêtés conformément aux principes de taxation fixés par le règlement adopté par le Conseil communal, approuvé par l'Assemblée primaire et dûment homologué par le Conseil d'Etat en séance du 5 avril 2006. Il a décidé de valider les taxations ordinaires 2013 et 2014 de la TPT.

Concernant AggloSion, le Conseil communal a décidé d'approuver le projet de convention qui précise et détaille les droits et obligations de chaque partenaire dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet. Ce document règle également les charges et la répartition des frais. Le Conseil communal a également adopté un accord complémentaire à l'accord sur les prestations concernant le projet d'agglomération sédunoise 2^e génération 2011/2012 partie transport et urbanisation élaboré par les services cantonaux.

Le contrat relatif au bus de nuit Sion-Nendaz (Lunabus), en vigueur depuis le 8 décembre 2012, est arrivé à échéance le 6 décembre 2014. Le bus en question circulait tous les samedis soirs de l'année au départ de Haute-Nendaz à 23h jusqu'à Sion (arrivée à 23h30) puis retour de Sion (départ à 23h40) pour arriver à Haute-Nendaz à 00h15. Le Conseil communal a décidé de ne pas renouveler le contrat proposé par CarPostal pour le bus de nuit. Il a mandaté la commission « Jeunesse et formation professionnelle » pour étudier une offre de transport qui répondrait mieux aux attentes de nos jeunes.

Sur proposition de la commission « Sport, animation et culture », le Conseil communal a attribué les habituelles distinctions sportives et culturelles 2014. Par ailleurs, il a décidé l'octroi des mérites suivants :

- Spécial : au projet « Acoeuta o noûtro patouè », mené par M. Maurice Michelet
- Culturel : à M. Pierre-Gérard Crettaz, né le 05.03.1944, domicilié à chemin da Oûe 47 à 1997 Haute-Nendaz ; pour l'ensemble de son œuvre artistique

La remise des distinctions et mérites 2014 s'est déroulée le 1^{er} mai 2015 à la salle polyvalente du centre scolaire de Haute-Nendaz (voir page 30).

Le Conseil communal a adopté, à l'unanimité des membres présents, les plans d'affectation des zones, plan général et périmètre constructible ainsi que le règlement communal des constructions (RCCZ). Il a décidé de soumettre ces objets à l'approbation de l'Assemblée primaire qui s'est tenue le 26 mars 2015 (voir page 19).

La Police municipale de Sion met à disposition une ou plusieurs cellules pour les besoins des corps de police communaux lors d'arrestations effectuées suite à des violations du règlement communal de police. Ce mode de faire est régi par une convention à signer entre les communes partenaires. Le Conseil communal a décidé de concrétiser sa collaboration avec la Police municipale de Sion par la signature de la convention régissant les conditions de mise à disposition des cellules de dégrisement.

Le Conseil communal a décidé de participer au projet « easyvote ». Ce concept propose aux jeunes de 18 à 25 ans une brochure d'aide aux votations qui informe de manière simple, compréhensible et politiquement neutre sur les objets de votations cantonales et nationales ainsi que sur les élections. Par des canaux comme Facebook, Twitter et son site internet, « easyvote » sensibilise les jeunes afin qu'ils participent aux votations et élections et puissent se forger leur propre opinion.

Dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC), une déléguée régionale à l'intégration a été engagée pour le District de Conthey afin d'épauler les communes dans l'accueil des populations migrantes. La langue étant le premier facteur d'intégration, la Commune de Vétroz a mis sur pied des cours de langue qu'elle propose aux nouveaux arrivants. Afin d'offrir ces prestations sur notre commune en bénéficiant de l'expérience acquise dans le domaine par une autre Commune de notre district, le Conseil communal a décidé de donner mandat à la Commune de Vétroz pour l'organisation de tels cours sur notre territoire.

Le Conseil communal a décerné le prix de l'apprenti(e) méritant(e) 2014 à M^{me} Patricia Devènes à Basse-Nendaz et M. Johan Tenué à Brignon. Les lauréats ont été récompensés par un chèque qui leur a été remis dans le cadre de la manifestation des promotions civiques qui s'est déroulée le vendredi 5 décembre 2014 à la salle du centre sportif à Haute-Nendaz (voir page 38).

Dans le but de contribuer à la formation professionnelle des jeunes, le Conseil communal a décidé de mettre au concours pour 2015 un poste d'apprenti(e) employé (e) de commerce et un poste d'apprenti (e) agent (e) d'exploitation.

Dans le cadre des études en cours pour l'aménagement de la Plaine des Ecluses et de la gestion des parkings communaux couverts sis à Mer de Glace et au Moulin du Raé, le Conseil communal a décidé la mise en place d'un système de signalisation en temps réel des places disponibles. Il a finalisé ce projet par la conclusion d'un contrat avec la maison Tinynode SA à Lausanne, spécialisée dans la gestion des parkings.

Le 1^{er} janvier 2008 est entrée en vigueur la nouvelle loi sur le droit de cité du 12 septembre 2007. Conformément aux dispositions légales et après examen approfondi des dossiers, le Conseil communal a décidé de l'octroi du droit de cité de Nendaz aux personnes suivantes :

- M. Dron Philippe Georges André, domicilié route de Nendaz 244 à 1996 Beuson, y inclus son épouse Bahija et leur fils Noham Mehdi ;
- M^{me} Volgina Sacco Valentina, domiciliée chemin du Cerisier 17 à 1997 Haute-Nendaz ;
- M. Starcevic Marko, domicilié chemin des Crêtes 37 à 1997 Haute-Nendaz, y inclus son épouse Nada et leur fille Daniela.

Le Conseil communal a décidé de souscrire au capital-actions de TéléSion SA à hauteur de CHF 5'000.-, soit la souscription de 50 actions. Il a décidé d'approuver les projets d'acte constitutif et de statuts de la nouvelle société ainsi que le projet de convention d'actionnaires. L'acte de fondation a été signé par les différents partenaires le lundi 2 février 2015, à 17h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville de Sion.

Dans le cadre des projets photovoltaïques en cours de réalisation et dans le but d'exploiter au mieux le potentiel solaire dont bénéficie la Commune, le Conseil communal a décidé de formaliser par le biais d'une convention ratifiée avec la société SEIC-TELEDIS SA le fait que la Commune donne mandat au distributeur d'électricité régional dont elle est actionnaire, SEIC SA, pour mener des études de faisabilité portant sur l'aménagement de centrales photovoltaïques sur son territoire.

Les CFF émettent des cartes journalières qui permettent à leur titulaire de voyager dans toute la Suisse, un jour déterminé, en deuxième classe, en empruntant les trains CFF, les cars postaux, les lignes de navigation ainsi que les transports publics d'une grande partie des villes helvétiques. Depuis 2011, dans le cadre de sa politique de développement durable et dans le but d'encourager l'usage des transports publics le Conseil communal avait décidé de souscrire d'abord à deux abonnements CFF « Commune », puis à un 3^e, pour une mise à disposition des citoyens. Considérant le succès de cette offre, le Conseil communal a décidé de souscrire à une quatrième carte dès août 2015 qui sera, comme les autres, mise à disposition de la population au prix de CHF 35.-/journée.

PERSONNEL COMMUNAL

ENGAGEMENT :

- M. Fabien Werlen, domicilié à 1997 Haute-Nendaz, collaborateur au Centre sportif ;
- M. Jean-Philippe Célérier, domicilié à 1996 Bieudron, employé d'exploitation auprès de la station d'épuration de Bieudron ;
- M. Eddy Michelet, domicilié à 1996 Beuson, concierge ;
- M^{me} Fabienne Ribaux, domiciliée à 1941 Vollèges, éducatrice à 85% auprès de l'UAPE le Nend'Jardin ;
- M^{mes} Emma Crettenand, domiciliée à 1994 Aproz et Solyanne Délèze, domiciliée à 1996 Basse-Nendaz, apprenties employées de commerce ;

DÉMISSION :

- M. Serge Métrailler, domicilié à 1996 Baar, informaticien communal ;
- M^{me} Carole Fournier, domiciliée à 1996 Basse-Nendaz, comptable auprès de la section des finances communales ;
- M^{me} Rosely Délèze, domiciliée à 1996 Basse-Nendaz, concierge auxiliaire au centre scolaire de la Biolette ;
- M^{me} Catherine Bornet, domiciliée à 1926 Fully, employée auxiliaire auprès de l'UAPE le Nend'Jardin ;

JUBILÉ :

Trois employés ont été distingués pour 25 ans d'activité en 2015. Il s'agit de :

- M. Clerc Eddy, employé au Service des eaux, entré en service le 15.10.1989 ;
- M. Olivier Ménétrey, chef du Service des travaux publics, entré en service le 15.01.1990 ;
- M. Yves Balet, chef du Service de l'édilité, entré en service le 20.03.1990.

Le Conseil communal a pris acte de l'aboutissement du référendum déposé contre le décret créant un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône qui sera soumis à votation populaire le 14 juin 2015. Il a analysé les enjeux de cette votation pour la Commune et plus particulièrement pour la région d'Aproz. Il a conclu qu'un refus bloquerait le financement de toute mesure de protection de la plaine du Rhône, y compris des mesures urgentes attendues par notre Commune. Il a ainsi décidé, à l'unanimité, de soutenir le décret concernant la création d'un fonds pour le financement du projet de la 3^e correction du Rhône.

Dans le cadre de la surveillance des communes, la section des finances communales du Canton du Valais analyse les budgets et les comptes communaux à l'aide d'une check-list. Les manquements constatés de moindre importance sont communiqués au Conseil communal. En cas de problèmes importants, le Conseil d'Etat ou le Département cantonal compétent définit les mesures à adopter. Le Conseil communal a pris connaissance du rapport du 7 octobre 2014 établi par l'inspection cantonale des finances relatif au contrôle des comptes. Il a constaté que les points soulevés étaient d'une importance mineure et a décidé de n'émettre aucune remarque à l'encontre du rapport délivré.

Le Conseil communal a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2013-2014 de la Société de développement de Nendaz ainsi que du budget pour la période 2014/2015. Conformément aux exigences mentionnées à l'article 14 de la « loi sur le tourisme » du 9 février 1996, le Conseil communal a décidé d'approuver les comptes 2013/2014 et le budget 2014/2015 de la Société de développement de Nendaz.



travaux et fermeture de la route entre Aproz et Fey

pour le Service des travaux publics

La route de Fey sera totalement fermée du 22 juin au 16 août 2015. Elle sera ensuite ouverte hors des heures de chantier du 17 août au 20 octobre.

D'importants travaux de sécurisation doivent être réalisés en dessous du village de Fey, au lieu-dit La Moralla, là où la route est la moins large et est surplombée par une falaise. Cette dernière se révèle très instable : des chutes de pierres peuvent mettre en danger les automobilistes roulant entre Aproz et Basse-Nendaz ainsi que les habitants du hameau de Bieudron qui se trouve en aval.

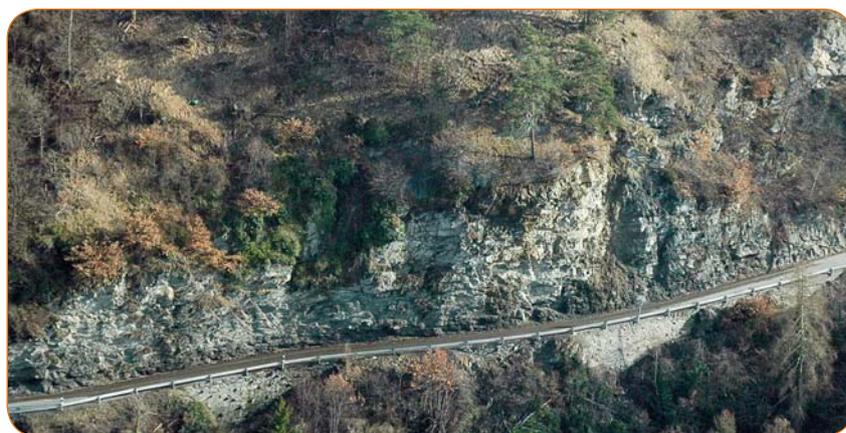
De part l'importance de cet ouvrage et de la particulière étroitesse de la chaussée à cet endroit, il n'y a d'autres choix que de fermer totalement la route entre Aproz et Fey durant huit semaines, soit environ le temps des vacances scolaires.

Elle sera ouverte en début et fin de journée ainsi qu'à midi et le week-end les dix semaines suivantes, ce qui permettra le passage des transports scolaires et des pendulaires. Au total, les travaux sont agendés entre le 22 juin et le 20 octobre 2015.

L'Administration communale vous remercie d'avance pour votre compréhension et vous prie de l'excuser pour les désagréments causés.

Dates de fermeture

- Du 22 juin 2015 au 16 août 2015 : fermeture totale de la route 24h/24 et 7 jours/7. Une barrière en empê-



Des pierres instables menacent de tomber sur la route cantonale. Les travaux de sécurisation sont donc une réelle nécessité. © Droits réservés

chera tout accès. L'horaire et le trajet des cars postaux ont été revus en conséquence (voir page 25).

- Du 17 août 2015 au 20 octobre 2015 : fermeture partielle de la route, soit du lundi au vendredi de 7h30-11h45 et de 13h30-16h45. Durant cette période, les bus empruntés par les écoliers pourront donc circuler selon l'horaire en vigueur (d'autres par contre seront toujours déviés, voir ci-dessous). La route sera ouverte durant l'heure de midi, la nuit ainsi que les week-ends et jours fériés.

Budget

Si la Commune est officiellement le maître d'ouvrage, l'ensemble des tra-

vau sera supervisé par le Canton et sa section des dangers naturels. Elle n'aura donc pas à supporter seule l'ensemble des frais engendrés. Elle pourra compter sur le soutien, via des subventions, de l'Etat du Valais et de la Confédération. Les travaux sont estimés à CHF 800'000.-, études comprises.

A noter que le chantier à venir constitue la suite logique d'une démarche, initiée en 2014, de sécurisation de ce tronçon situé en dessous de Fey. Une purge manuelle a déjà été effectuée l'année dernière en amont de cette même falaise, puis des filets y ont été posés. Le coût de ces deux opérations s'est monté à CHF 750'000.-, études comprises.

Nature des travaux

Les travaux consisteront à sécuriser la falaise sur une longueur d'environ 190 mètres. Ils se dérouleront en différentes étapes :

1. Sécurisation du chantier : mise en place de filets-écrans provisoires en aval dans la forêt pour protéger la zone à bâtir de Bieudron et installation d'une palissade de sécurité, également provisoire, d'une hauteur d'au moins 3 mètres pour retenir les matériaux de purge au niveau de la route.
2. Assainissement de la falaise : purges manuelles et minages pour enlever les pierres et blocs instables qui menacent la route et le village de Bieudron.
3. Remise en état de la route : notamment évacuation des matériaux de purge pour permettre la réouverture partielle de la route durant la dernière phase des travaux.
4. Mise en place d'un filet : un treillis sera plaqué sur l'ensemble de la falaise.
5. Repli du chantier : réouverture totale de la route prévue début novembre



Exemple de roches à purger manuellement. © Droits réservés

Basse-Nendaz, à Bieudron et au croisement de la Moudonne. Ils seront tous invités à emprunter la RC 62 Sion-Nendaz. Concrètement, il s'agira donc de faire, depuis Fey, un crochet par Basse-Nendaz pour ensuite rejoindre la plaine.

Pour des raisons de sécurité, la Police municipale invite les automobilistes à

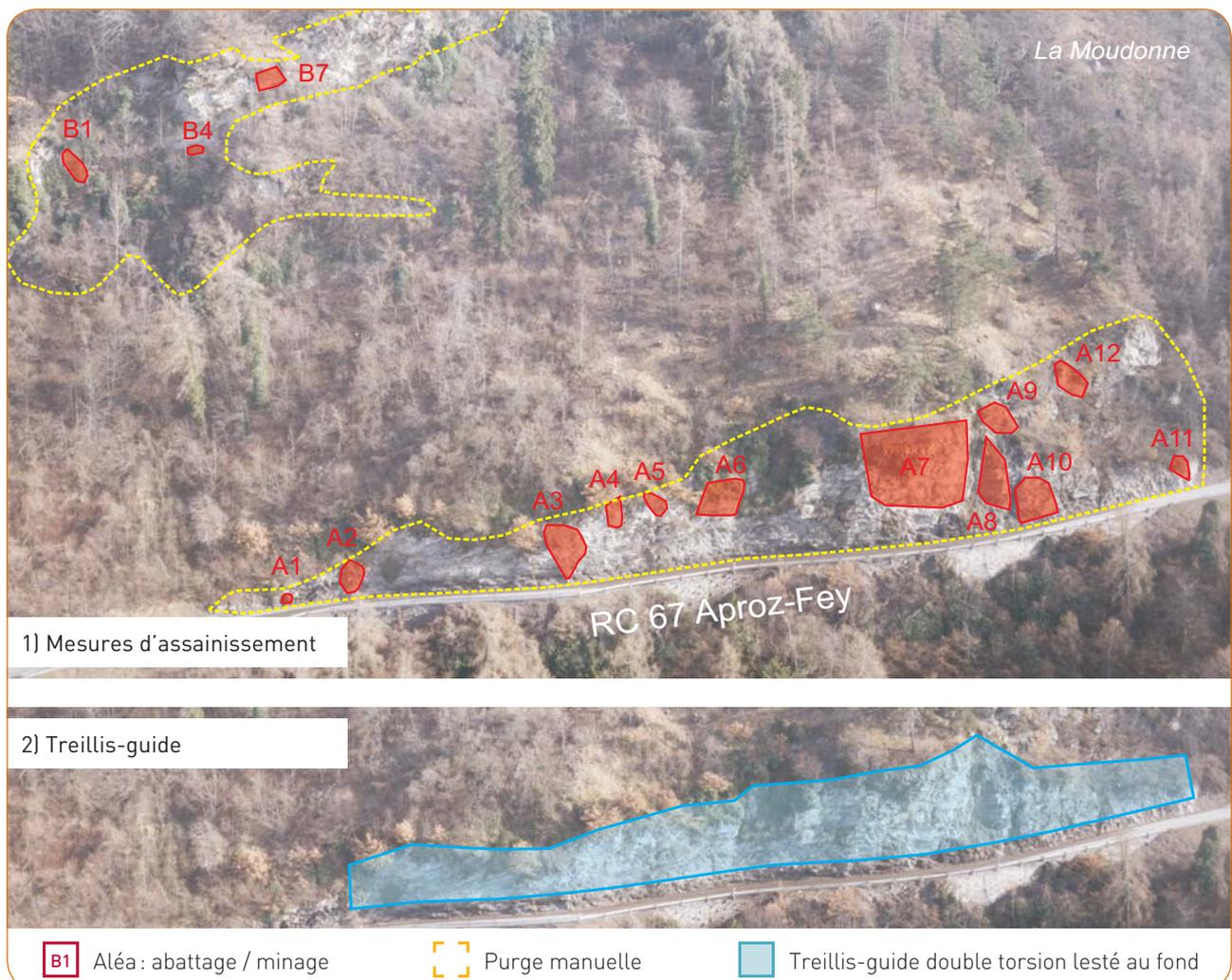


Exemple de roche qui sera minée. © Droits réservés

Déviaton

En voiture

Les automobilistes seront avertis de la fermeture de la RC 67 Aproz-Fey à l'entrée et sortie d'Aproz, à Fey, à



respecter scrupuleusement la signalisation en place notamment sur l'axe reliant Basse-Nendaz à Cor.

Elle rappelle que cette route est exclusivement réservée aux riverains. Durant toute la durée des travaux, la police maintiendra une présence accrue dans ce secteur ainsi que sur le sentier communal reliant Fey à Bieudron. Les contrevenants seront systématiquement dénoncés.

En car postal

L'horaire de la ligne CarPostal 12.361 Sion – Aproz – Fey – Condémines – Basse-Nendaz a été modifié pour la période allant du 22 juin au 19 août 2015 (*voir ci-contre*), puisque même les fameux bus jaunes ne pourront pas emprunter la route cantonale entre Aproz et Fey et devront également passer par Basse-Nendaz avant de redescendre sur Fey. Le village des Condémines sera toujours desservi. L'arrêt de bus «Aproz village» sera déplacé à proximité du pont du Rhône. Les arrêts «Aproz, route de Cor», «Aproz, bif. Bieudron» et «Fey, Moralla» seront, pour leur part, supprimés.

Depuis le 20 août, l'horaire habituel pourra être maintenu à deux exceptions près : la course de 9 h au départ de Sion s'arrêtera à Aproz et celle de 9 h 40 au départ de Basse-Nendaz sera annulée ou plus exactement ne reliera qu'Aproz à Sion.

12.361 Sion - Aproz - Condémines - Basse-Nendaz

Lundi au vendredi sauf fêtes, du 22 juin au 19 août 2015 (horaire spécial causé par la fermeture de la route Aproz - Fey)

Lausanne	5.45	7.45	9.20	9.45	10.45	11.45	16.20	17.20
Sion	6.53	8.53	10.25	10.53	11.53	12.53	17.25	18.25
Visp	6.35	8.12	11.12	10.35	11.35	12.35	16.06	18.06
Sion	7.03	8.46	11.46	11.03	12.03	13.03	16.32	18.32
	4010	4030	4050	4080	4100	4110	4130	4150
Sion, poste/gare	7.15	9.00	11.50	11.15	12.10	13.10	16.45	18.45
Les Ronquoz	7.19	9.04	11.54	-	-	13.14	16.49	18.49
Les Iles	7.21	9.06	11.56	-	-	13.16	16.51	18.51
Sion, Camping des Iles	7.24	9.09	11.59	-	-	13.19	16.54	18.54
Aproz, village (déplacé pont du Rhône)	7.25	9.10	12.00	-	-	13.20	16.55	18.55
Basse-Nendaz, village (via ligne 12.362)	-	-	-	11.39	12.31	-	-	-
Basse-Nendaz, village	-	-	-	11.45	12.35	-	17.20	19.20
Condémines	-	-	-	11.55	12.45	-	17.30	-
Fey (Nendaz), Crevey	-	-	-	12.00	12.50	-	17.35	19.28
Fey (Nendaz), village	-	-	-	12.01	12.51	-	17.36	19.29

	4020	4040	4060	4120	4070	4140	4090	4160
Fey (Nendaz), village	-	7.05	-	-	12.05	-	12.55	17.40
Fey (Nendaz), Crevey	-	7.15	-	-	12.06	-	12.56	17.41
Condémines	-	7.20	-	-	-	-	-	-
Basse-Nendaz, village	-	7.21	-	-	12.14	-	13.04	17.49
Basse-Nendaz, village (via ligne 12.362)	-	-	-	-	12.29	-	13.21	-
Aproz, village (déplacé pont du Rhône)	7.33	-	9.15	12.05	-	13.25	-	18.15
Sion, Camping des Iles	7.34	-	9.16	12.06	-	13.26	-	18.16
Les Iles	7.36	-	9.18	12.08	-	13.28	-	18.18
Les Ronquoz	7.38	-	9.20	12.10	-	13.30	-	18.20
Sion, poste/gare	7.45	7.55	9.27	12.17	12.50	13.37	13.45	18.27

Sion	7.55	8.09	9.55	12.27	12.55	13.55	13.55	18.40
Visp	8.24	8.50	10.24	12.53	13.24	14.24	14.24	19.15
Sion	8.05	8.05	9.34	12.34	13.05	14.05	14.05	18.34
Lausanne	9.14	9.14	10.40	13.40	14.14	15.14	15.14	19.40

Samedis, dimanches et fêtes, du 22 juin au 19 août 2015 (horaire spécial causé par la fermeture de la route Aproz - Fey)

Lausanne	6.45	9.20	16.20
Sion	7.53	10.25	17.25
Visp	7.12	11.12	17.12
Sion	7.46	11.46	17.46
	4030	4050	4130
Sion, poste/gare	8.00	11.50	17.50
Les Ronquoz	8.04	11.54	17.54
Les Iles	8.06	11.56	17.56
Sion, Camping des Iles	8.09	11.59	17.59
Aproz, village (déplacé pont du Rhône)	8.10	12.00	18.00
Basse-Nendaz, village	8.35	12.25	18.25
Condémines	8.45	12.35	18.35
Fey (Nendaz), Crevey	8.50	12.40	18.40
Fey (Nendaz), village	8.51	12.41	18.41

	4040	4120	4160
Fey (Nendaz), village	7.00	10.50	16.50
Fey (Nendaz), Crevey	7.01	10.51	16.51
Condémines	7.09	10.59	16.59
Basse-Nendaz, village	7.19	11.09	17.09
Aproz, village (déplacé pont du Rhône)	7.45	11.35	17.35
Sion, Camping des Iles	7.46	11.36	17.36
Les Iles	7.48	11.38	17.38
Les Ronquoz	7.50	11.40	17.40
Sion, poste/gare	7.57	11.47	17.47

Sion	8.09	11.55	17.55
Visp	8.50	12.24	18.24
Sion	8.05	12.05	18.05
Lausanne	9.14	13.14	19.14

Informations importantes:

Les arrêts suivants sont supprimés:

Aproz, rte de Coor
Aproz, bif. Bieudron
Fey (Nendaz), Moralla

L'arrêt "Aproz, village" est déplacé à proximité du pont du Rhône

CarPostal Suisse SA (PAG)
Région Valais
Filiale de Sion
1951 Sion
tél. 058 386 95 00
www.carpostal.ch/valais
valais@carpostal.ch

deux chantiers qui arrivent à bout touchant

La toute nouvelle d'école d'Aproz ouvrira ses portes à la rentrée. La crèche du P'tit Bec, complètement rénovée, retrouvera la plaine des Ecluses et accueillera pour sa part les enfants dès cet automne.

Agrandissement de la crèche

La crèche communale du P'tit Bec a quitté, il y a quelques mois, son chalet de la plaine des Ecluses pour s'installer temporairement dans l'ancienne cure de Haute-Nendaz. Elle retrouvera ses locaux refaits à neuf et surtout dotés d'une grande annexe dans le courant de l'automne. Elle pourra ainsi recevoir davantage d'enfants et répondre à la demande toujours en croissance. Elle gagnera égale-



Les travaux avancent bien que cela soit à la crèche de Haute-Nendaz... © Sonia Délèze

ment en fonctionnalité, en espace et en confort (voir le *Nendaz Panorama* n° 115 d'août 2014).

Les inscriptions pour l'année 2015-2016 sont ouvertes. Un formulaire est disponible pour les parents sur le site communal : www.nendaz.org/creche. Il est également possible d'appeler au 027 289 57 00 pour obtenir ledit formulaire. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Nouveau centre scolaire d'Aproz

Les travaux vont également bon train du côté d'Aproz où le nouveau centre scolaire sera prêt à accueillir les élèves à la prochaine rentrée du mois d'août. Seule la salle de gymnastique ne sera encore pas tout à fait terminée.



...ou à l'école d'Aproz. © Sonia Délèze

des logements protégés prochainement mis en location

Des appartements protégés verront le jour au village de Haute-Nendaz d'ici la fin de l'année (voir également le *Nendaz Panorama* n° 116 de décembre 2014). En cas d'intérêt, il est déjà possible de recevoir une plaquette informative.

Ces logements ont la spécificité d'offrir une infrastructure, des services et un aménagement adaptés aux besoins des personnes âgées en matière d'autonomie et de sécurité. Cet immeuble, baptisé «La Résidence Saint-Jacques» se veut également un lieu d'échange. C'est pourquoi une grande salle commune équipée d'une cuisine et avec une terrasse adjacente y sera aménagée.

Le Centre médico-social gèrera l'exploitation de cette structure. Il y organisera également au moins une animation hebdomadaire (comprise dans le prix du loyer). Sinon, il proposera aux résidents le même catalogue de prestations en matière de visite et soins à domicile qu'à toutes personnes vivant encore dans leur propre appartement.

Intéressés ou désireux d'en savoir plus ? Contactez le Service social de Nendaz au 027 289 57 00. Une plaquette informative vous sera envoyée.



Les travaux vont bon train ; bientôt neuf appartements protégés seront mis en location à Haute-Nendaz. © Sonia Délèze

La résidence Saint-Jacques comprendra :

- 5 appartements de 2,5 pièces
- 4 appartements de 3,5 pièces
- 7 places de parc couvertes
- 4 garages individuels
- 1 grande salle commune équipée d'une cuisine
- 1 terrasse commune

plaques de rues et numérotation des bâtiments

par le Service des travaux publics

La pose des plaques de rues et des numéros d'adresses des maisons est en cours. Les villages d'Aproz, Bieudron, Fey et Condémines ont été équipés en ce début d'année.

Cette tâche se poursuit dans les villages de Baar, Brignon, Basse-Nendaz et Sornard puis dans une troisième étape à Saclentse, Beuson, Clèbes et Siviez. Ce travail se terminera par Haute-Nendaz et la station et devrait être achevé avant l'hiver.

La pose des numéros d'adresses des maisons, immeubles, chalets, etc. sera également effectuée dans l'ordre mentionné ci-dessus ; ces numéros sont en cours de fabrication. En règle générale,

ils seront fixés contre les façades au-dessus des portes d'entrée principales des bâtiments. Si la porte d'entrée principale ne donne pas sur la rue, ils seront alors installés contre la façade à proximité immédiate du chemin donnant accès à l'entrée principale.

Ces numéros doivent être posés de manière systématique afin que les usagers (mais également les services de secours, la poste, ...) puissent facilement trouver les entrées des bâtiments.

Les numéros seront fixés uniquement sur les bâtiments pouvant bénéficier d'une adresse postale, comme les habitations et les locaux abritant une activité commerciale. Aucun numéro ne sera attribué ou posé sur des granges, greniers, garages, etc.

L'ensemble de ce travail devrait être achevé en 2015.

l'APEA, la justice communale et la curatelle ont déménagé

L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) a quitté ses locaux anciennement situés au rez-de-chaussée inférieur du bâtiment communal pour s'installer au-dessus du Centre médico-social.

Ces nouveaux locaux accueilleront également le SOC (Service officiel de la curatelle) ainsi que le bureau et la salle d'audience du juge de commune.

Le rôle de l'APEA, anciennement appelée chambre pupillaire, est de suppléer aux carences d'une personne présentant une certaine incapacité à se protéger. Elle a aussi pour objectif la protection de la société lorsque l'individu devient un danger pour lui-même ou une charge insupportable pour sa famille et ses proches.



L'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte se trouve actuellement à la route de Nendaz 407 à Basse-Nendaz. © Sonia Délèze

Nouveaux contacts

APEA

route de Nendaz 407
1996 Basse-Nendaz
Présidente : Janine Fournier, vice-juge
Tél : 027 289 57 46
Fax : 027 289 57 47
apea@nendaz.org
Horaire du secrétariat :
Les mardis et jeudis
de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h 30

Justice communale

route de Nendaz 407
1996 Basse-Nendaz
Juge de commune :
Mireille Fournier
Mobile : 079 173 42 46
jugel@nendaz.org

SOC,

Service officiel de la curatelle
route de Nendaz 407
1996 Basse-Nendaz
Contact : 027 289 57 48
et 027 289 57 49
Horaire : sur rendez-vous

Près de 120 personnes ont répondu présentes ! Après l'effort, tous ont partagé un verre de l'amitié tout en profitant d'un diaporama présentant l'historique et les faits qui ont marqué le village d'Aproz.

A Haute-Nendaz

Enfin, 42 membres des classes 1945, 1955 et 1965 se sont affrontés lors du traditionnel tournoi de pétanque, sur la place Gherla. Chaque année, l'Amicale de pétanque de Saclentse profite

de « La Suisse bouge » pour organiser ce tournoi et permettre aux jubilaires fêtant leurs 50, 60 et 70 ans de passer un moment convivial avec leurs contemporains. ■



© Nendaz Sport



© Mélanie McKrory



© Mélanie McKrory



© Marie-Paule Loye



© Nendaz Sport

inauguration de la place de jeux de la Biolette

Voici quelques mois déjà que les enfants profitent d'une nouvelle place de jeux au centre scolaire de la Biolette. Cette dernière a été inaugurée le 2 mai dernier dans le cadre de « La Suisse bouge ».

Courir, sauter, grimper, ramper, se balancer... Qui oserait dire que cela n'est pas du sport ? Sur une aire de jeux, les enfants s'éveillent et s'épanouissent tout en s'amusant et en se rencontrant ! C'est donc tout naturellement que la Commune de Nendaz a décidé d'inaugurer, durant la semaine

« La Suisse bouge », soit le 2 mai dernier à la fin de la grande journée sportive et festive organisée au centre scolaire de la Biolette, celle de Basse-Nendaz, récemment construite.

Le mauvais temps s'est malheureusement invité en cet fin d'après-midi : il a

donc fallu se replier, pour la partie officielle, à l'intérieur. La conseillère communale Nadine Venetz a souligné que la commission « Sport, animation et culture » qu'elle préside s'est donnée pour objectif de planifier une place de rencontre ludique par village, à court et moyen terme, en fonction des budgets à disposition. « Le besoin de pratiquer en plein air des activités de loisirs et de disposer d'espaces aménagés en conséquence dans notre environnement bâti prend de l'importance, à mesure, que les zones construites se densifient », a-t-elle souligné.

Un site idéal

Proche de la bibliothèque, de la ludothèque et de l'école, le terrain sis à côté du centre scolaire de la Biolette était le lieu idéal pour offrir à



La place de jeux de La Biolette fait la joie des enfants. © Mélanie McKrory

Basse-Nendaz la place de jeux qui lui manquait.

Le paysagiste Arnaud Michelet a été chargé de sa conception. Il a souhaité conserver le caractère du site et profiter de l'existant. C'est ainsi que, par exemple, un toboggan a été installé

sur le talus dont la pente a été préalablement adoucie ou qu'un mur de soutènement a été transformé en mur d'escalade. « L'idée était de rester simple et sobre tout en proposant un espace ludique pour les enfants », a-t-il conclu.



Arnaud Michelet et Nadine Venetz, conseillère communale. © Mélanie McKrory

récompensés pour leur talent et leur assiduité

pour la Commission « Sport, animation et culture »

La cérémonie de remise des mérites et distinctions sportives et culturelles a eu lieu le 1^{er} mai dernier dans la salle polyvalente de Haute-Nendaz. L'occasion de se rendre compte que notre commune abrite bien des athlètes, musiciens et artistes qui excellent dans leur domaine.

Le hasard du calendrier a voulu que cette année la cérémonie soit organisée le jour de la Fête du travail. Et, aux yeux de la conseillère communale Nadine Venetz, le hasard fait parfois bien les choses : « Cette soirée sera notre façon de célébrer cette journée en vous récompensant pour votre travail. »

Et d'ajouter que ces médailles et trophées sont aussi une manière d'honorer ceux et celles qui donnent une partie de leur temps pour la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative dans son ensemble.

24 distinctions sportives (17 individuelles et 7 en équipe) et 6 distinctions culturelles ont été distribuées.

L'artiste Pierre-Gérard Crettaz s'est vu décerner un mérite culturel. Architecte de première profession, il s'est formé à la peinture avec Garopesani, Antoine Burgeret ou encore Albert Chavaz. Il compte de très nombreuses expositions à son actif. Il a également illustré des revues, des livres, des théâtres et même... des murs.

Un mérite spécial a été attribué à l'équipe du projet « Acoeuta o noùtro patouè ». Grâce à elle, le patois de Nendaz bénéficie aujourd'hui d'un riche lexique sonore en ligne.

Distinctions sportives individuelles

- Germanier Myriam, Natation
- Bornet Elodie, Tennis
- Charbonnet Laetitia, Tennis
- Fournier Catherine, Athlétisme

- Fournier Anna, Athlétisme
- Praz Clémence, Athlétisme
- Guntern Noémie, Athlétisme
- Michellod Clémence, Athlétisme
- Glassey Arnaud, VTT
- Glassey Lucie, Ski
- Glassey Maxime, Ski
- Amacker Richard, Ski freeride
- Métrailler Clément, Escrime
- Mariéthoz Grégory, Lutte suisse
- Mariéthoz Justine et Glassey Aline, Badminton
- Huber Lynn et Veronese Guillaume, Badminton
- Bornet Déborah, Badminton

Distinctions sportives par équipe

- BC Nendaz, Nendaz 1, Badminton
- BC Nendaz, Nendaz 4, Badminton
- VBC Nendaz-Printse, Equipe Mini Volley, Volleyball
- HC Sion-Nendaz, Juniors A, Hockey sur glace
- HC Sion-Nendaz, Novices A, Hockey sur glace
- HC Sion-Nendaz, Minis A, Hockey sur glace
- FC Printse-Nendaz, Equipe féminine, Football

Distinctions culturelles

- Michelet Samuel, 1^{er} des Championnats suisses avec le Brass Band 13 étoiles
- Praz Marilyne, 1^{re} des Championnats suisses avec le Brass Band 13 étoiles
- Monory Patricia et Nathalie, 2^e au Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes en catégorie solo champion et formation champion
- Devènes Benjamin, 2^e en catégorie

hors classe au Valais Drink Pure Festival de cor des Alpes, 10^e lors de la finale toutes catégories

- Ecole Stepsdanse, groupe de jazz enfant, 3^e au Championnat suisse, catégorie « Showdance »
- Ecole Stepsdanse, groupe de claquettes, 1^{re} au Championnat du



Le groupe de claquettes de l'école Stepsdanse est devenu, avec le team suisse, champion du monde dans sa catégorie. Voilà qui mérite bien une distinction ! © Michèle Fournier



L'équipe féminine du FC Printse-Nendaz a reçu une distinction sportive pour sa première place au championnat de la 4^e ligue féminine et sa promotion en 3^e ligue. © Michèle Fournier

monde de claquettes avec le team suisse en catégorie production

Mérite culturel

- Crettaz Pierre-Gérard, Artiste peintre

Mérite spécial

- «Acoeuta o noûtro patouè» pour l'ensemble de ce projet précieux pour le patrimoine linguistique de Nendaz.



Cette photo réunit toutes les personnes ayant reçu un mérite, à savoir l'équipe du projet «Acoeuta o noûtro patouè» ainsi que le peintre Pierre-Gérard Crettaz.

© Michèle Fournier

des enfants et de la culture pour un bâtiment très vivant

Le bâtiment des Gentianes a été inauguré le 12 décembre dernier. Entièrement rénové, il accueille désormais une maison de la culture, baptisée le Nînd'Art, et l'unité d'accueil pour les écoliers (UAPE).

La Commune a acheté en 2011 le bâtiment des Gentianes à Haute-Nendaz. Elle souhaitait ainsi offrir un nouveau local à l'UAPE qui commençait à être à l'étroit dans le bâtiment de l'ancienne cure. Elle espérait aussi pouvoir donner un toit à la culture et au patrimoine nendards. Ces deux projets ont aujourd'hui vu le jour.

Répondre à la demande d'accueil extrascolaire

Grâce à cette nouvelle réalisation, il est désormais aujourd'hui possible de répondre aux besoins des parents en termes d'accueil extrascolaire qui n'ont cessé de croître au cours de ces dernières années. «L'aménagement des différentes structures s'est faite au rythme de la demande dans un souci d'efficacité et en fonction des opportunités», a souligné le conseiller communal Olivier Crettenand.

Ainsi, la première UAPE s'est ouverte à Nendaz à la rentrée scolaire 2006-2007. En 2010, elle recevait 40 enfants. C'est aussi en 2010 que l'UAPE de Brignon a été inaugurée pour les



La partie officielle s'est tenue dans la salle polyvalente de Haute-Nendaz.

© Sonia Déléze



L'UAPE de Haute-Nendaz dispose désormais de locaux spacieux et très fonctionnels. © Sonia Déléze

élèves des centres scolaires de Baar et de Basse-Nendaz. Enfin, à la rentrée 2011-2012, c'était au tour du village d'Aproz d'être doté d'une telle structure. Aujourd'hui 150 enfants fréquentent une UAPE à Nendaz, soit près d'un tiers des enfants scolarisés.

Offrir un toit à la culture et au patrimoine

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN) et le Nend'Artistes ont à leur disposition 190 m². A leur charge de faire vivre ce nouvel espace culturel qu'ils ont choisi d'appeler «Le Nînd'Art». La conseillère communale Nadine Venetz a tenu

à remercier les bénévoles de ces deux entités d'avoir accepté ce défi : «Votre mission relève d'un engagement conséquent. Je vous fais parfaitement confiance pour pérenniser ce concept tant votre dynamisme et votre sérieux m'ont convaincue tout au long de cette démarche.»

Le président du Conseil communal, Francis Dumas, s'est pour sa part dit fier de cet ouvrage : «Le bâtiment a été refait à neuf avec beaucoup de goût. Le Nînd'Art est un objet remarquable qui participera pleinement à l'évolution de notre patrimoine communal déjà bien riche et qui ajoute une pierre supplémentaire au développement de notre tourisme.»



Au Nînd'Art cohabitent parfaitement les œuvres d'artistes nendards... et des objets de la collection de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine. © Sonia Déléze



Une première exposition, «Sensations alpestres», y a été présentée cet hiver. Elle conjugait parfaitement et harmonieusement l'art et le patrimoine. Plusieurs événements y ont également été organisés. Retrouvez le programme du Nînd'Art en page 41.



politique d'intégration : l'affaire de tous

L'intégration est une tâche étatique essentielle qui nécessite l'implication de tous les niveaux institutionnels, y compris les communes, en collaboration avec les partenaires sociaux, les organisations non gouvernementales et les associations d'étrangers. Nendaz y a son rôle à jouer.

Sur le plan fédéral

Les objectifs de la politique suisse en matière d'intégration s'inscrivent dans une base légale : la Loi fédérale sur les étrangers (LEtr) et l'Ordonnance sur l'intégration des étrangers (OIE). Y sont inscrits, en bref, les principes suivants :

- L'intégration est un processus réciproque qui implique aussi bien la population suisse qu'étrangère.
- Elle suppose un esprit d'ouverture de la part des Helvètes, un climat de reconnaissance et l'élimination des obstacles discriminatoires
- Elle demande à ce que les étrangers adhèrent aux valeurs de la Constitution, respectent la sécurité et l'ordre publics, montrent leur volonté de participer à la vie économique et apprennent une langue nationale.

En résumé, deux grands axes peuvent donc être identifiés. Le premier met l'accent sur la responsabilité personnelle des étrangers qui doivent répondre à une série d'exigences. Le second englobe toutes les mesures prises par les services étatiques afin d'encourager leur intégration.

Sur le plan cantonal et régional

Depuis le 1^{er} janvier 2014, chaque canton dispose d'un programme d'intégration cantonal (PIC) définissant l'ensemble des mesures liées à l'encouragement spécifique de l'intégration pour la période 2014-2017.

Le PIC Valais a été ratifié par le Conseil d'Etat le 4 septembre 2013. Il se base sur trois piliers : Information et conseil – Formation et travail – Compréhension et intégration sociale.

Afin de générer des synergies, les communes sont appelées, sur un plan régional, à entrer dans un processus de développement de projets et de partage des responsabilités. Des secteurs ont ainsi été définis.

Chaque commune a nommé un référent à l'intégration ; soit Michel Fournier à Nendaz (*voir coordonnées ci-dessous*). Par ailleurs, chaque région est dotée d'un délégué à l'intégration qui a pour rôle de gérer le budget alloué, d'assurer le lien avec le bureau cantonal à l'intégration, de coordonner les projets régionaux, d'offrir un soutien aux communes et d'évaluer les projets réalisés. C'est Sarah Gaist Moulin qui remplit ce rôle pour le district de Conthey (*voir l'encadré de présentation ; coordonnées ci-dessous*).

«Cohabiter», projet coordonné par l'Antenne Région Valais, est soutenu par le programme périurbain de la Commission fédérale pour les questions de migration (CFM). Il comprend notamment l'action des «Parrains-Marraines culturels» à laquelle participe Nendaz et pour laquelle la Commune cherche des volontaires

ayant de l'intérêt pour les échanges interculturels (*voir ci-dessous*). Un site internet lui est consacré : www.cohabiter.org.

Et à Nendaz...

Plusieurs projets ont été développés à Nendaz autour du thème de l'intégration :

• Les communautés étrangères invitées aux marchés nendards

Des représentants des communautés étrangères les plus importantes à Nendaz, à savoir portugaise, française, belge, anglaise, italienne et bosniaque tiendront un stand lors des marchés nendards de l'été. Elles ont carte blanche pour l'animer : dégustation de plats typiques, artisanat, animation musicale, jeux, témoignages, ... à elles de choisir la manière dont elles souhaitent se présenter. L'objectif est de leur donner une certaine visibilité et de les mettre en valeur tout en favorisant les échanges entre les personnes d'origine étrangère et les locaux.

De plus, lors d'un marché durant le courant du mois de août, les personnes responsables de l'intégration dans notre région (*voir leur contact ci-contre*) viendront présenter les projets à venir.

Dates des marchés : 8, 15, 22 et 29 juillet ainsi que les 5, 12 et 19 août.

• **Création de cours de français**

Un sondage effectué ce printemps auprès de groupes cibles a démontré l'existence d'une demande pour des cours de français. Il en sera donc mis en place sur le territoire communal dès septembre 2015. Les dates et heures de ces cours seront communiquées dans le Nendaz Panorama d'août 2015. Pour toutes questions, veuillez contacter Mélanie McKrory (*coordonnées ci-dessous*).

• **Devenez des « Parrains-Marraines » culturels**

La Commune de Nendaz vous propose d'apporter votre pierre à l'édifice en devenant la marraine/le parrain d'un migrant nouvellement arrivé. Il s'agit de lui faire découvrir notre commune et nos coutumes. Personne de contact, la marraine/le parrain apporte son aide en cas de questions administratives. Il endosse un rôle de facilitateur: il accompagne mais n'accomplit pas lui-même les démarches. Cette action s'inscrit dans le cadre du projet « Cohabiter ». Pour plus d'informations, contactez Mélanie McKrory (*coordonnées ci-dessous*).



Les trois piliers du programme d'intégration cantonal (PIC).

• **A la recherche d'animateurs bénévoles pour des ateliers lecture**

La Commune de Nendaz, en collaboration avec la déléguée régionale à l'intégration, souhaite mettre sur pied dès l'automne prochain un « Atelier Lecture » pour les enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents. Cet atelier a pour objectif de promouvoir l'égalité des chances des enfants socialement défavorisés, en particulier allophones, par l'approche ludique et précoce de la langue française. Il permettra ainsi aux enfants de renforcer leurs compétences langagières. Il guidera l'enfant dans la construction de son identité en

promouvant le bilinguisme et la diversité. Il permettra également aux accompagnants, généralement les mères, de fréquenter régulièrement d'autres personnes de nationalités diverses domiciliées sur la Commune.

Pour cet atelier, nous sommes à la recherche d'animateurs bénévoles à l'aise avec les petits enfants et sensibles à la thématique de la multiculturalité. Si ce projet vous intéresse ou si vous désirez plus d'informations à ce sujet, veuillez contacter Sarah Gaist Moulin (*voir l'encadré de présentation; coordonnées ci-dessous*)



Sarah Gaist Moulin est la déléguée à l'intégration pour le district de Conthey. © Droits réservés

Qui est Sarah Gaist Moulin ?

- **Sa fonction :** elle a été engagée le 1^{er} septembre 2014 comme déléguée régionale à l'intégration pour le district de Conthey dans le cadre du Programme d'intégration cantonal (PIC). Son poste est financé par la Confédération, le Canton et les Communes de Conthey, Vétroz, Ardon et Nendaz.
- **Son cahier des charges :** l'accueil et l'information aux nouveaux habitants et à ceux déjà installés mais qui ont besoin d'être accompagnés ou guidés, les conseils et la mise en réseau des structures en contact avec ces personnes (office de la population, école, santé, social...) et l'aide aux associations qui font un travail bénévole à ce niveau.
- **Son parcours :** Assistante sociale de formation, elle a travaillé huit années à la Croix-Rouge Valais pour le service d'aide aux réfugiés. Cette habitante de Vollèges est mariée et a 2 enfants.
- **Où la trouver :** Son bureau est situé au dernier étage de l'ancienne école primaire à la rue Centrale 26 à Plan-Conthey (*voir coordonnées ci-dessous*)

Les personnes de contact

Michel Fournier

Conseiller communal et délégué à l'intégration pour Nendaz
Tél : 079 302 36 11
michel.fournier.cor@netplus.ch

Mélanie McKrory

Coordinatrice pour la Commune de Nendaz
Tél : 027 289 56 06
(uniquement les mardis et mercredis)
melanie.mckrory@nendaz.org

Sarah Gaist Moulin

Déléguée régionale à l'intégration pour le district de Conthey
Tél : 027 565 56 58
sarah.gaist@conthey.ch

Nendaz Tourisme: les faits marquants 2013-14

Nendaz Tourisme SA et la Société de développement ont tenu leur assemblée générale le 27 avril dernier. Retrouvez ci-dessous quelques éléments et chiffres-clés pour l'année touristique 2013-2014.

Résultats financiers

- La Société de Développement (SD), qui s'occupe de l'information et des animations, a dégagé un bénéfice net de **CHF 8'389.10**.
- Nendaz Tourisme SA (NTSA), qui gère la promotion et le marketing de la destination, a dégagé un bénéfice net de **CHF 2'577.25**.
- Ces deux sociétés sont dirigées par le même directeur, Sébastien Epiney, et sous la responsabilité d'un seul comité directeur présidé par Philippe Fournier et composé des présidents de la Commune (Francis Dumas), de la Société de développement (Jean-Pierre Fournier), de Télénendaz (Philippe Lathion), de l'Association des artisans et commerçants de Nendaz (David Martignoni) ainsi que de la commission communale « Economie et tourisme » (Frédéric Fragnière).
- Les produits consolidés 2014 des deux sociétés s'élèvent à **CHF 2'530'115**. Le budget 2015 prévoit 1 million de francs pour le marketing et les animations.

Résultats touristiques

- Nendaz a vu ses nuitées totales augmenter de **1.54%** par rapport à 2012-2013 (688'122).
- Depuis 2002, les nuitées totales ont augmenté de **30.01%**.
- Par contre, elles ont diminué de **5.91%** par rapport à l'exercice record de 2010.
- Les nuitées hôtelières ont très fortement augmenté suite à l'ouverture du nouvel hôtel Nendaz 4 Vallées & Spa**** et du chalet avec service hôtelier Etoiles de Montagne**** **(+39.03%)**.
- La parahôtellerie locative enregistre une baisse de nuitées **(-2.69%)**.
- Les nuitées réalisées par les propriétaires de résidences secondaires ont augmenté pour la 8^e année consécutive **(+2.75%)**.
- Nos hôtes proviennent de **64 pays différents**.
- **40%** des nuitées commerciales sont effectuées par des Suisses.
- **78.5%** de nos propriétaires de résidences secondaires sont des Suisses.

- Notre **site internet** a été visité à **909'433 reprises**.
- **123 médias**, dont 64 étrangers, ont été accueillis à Nendaz.

Nouveautés 2013-2014

- Développement et amélioration du nouveau site internet **www.nendaz.ch**
- Mise sur pied d'une nouvelle navette estivale **Nendaz – Iséribles**
- Organisation de **cours Masterclass** dans le cadre du Festival de Guitare classique
- Création d'un **sentier panoramique** à Tracouet
- Première édition du **Nendaz Trail**
- Nouvelle **télécabine Siviez – Plan du Fou** et rénovation du **télesiège de Tortin**, désormais à bulles
- Ouverture de deux hôtels de catégorie supérieure : **Hôtel Nendaz 4 Vallées & Spa (****)** et **Etoiles de Montagne (****)**
- Inauguration d'une **halle polyvalente** pour le sport et les spectacles à Haute-Nendaz



les métiers du tourisme: guide de montagne

Été comme hiver, ils accompagnent les amoureux de la montagne au cours de leurs randonnées à pied comme à skis. Sécurité, transmission de leurs connaissances et plaisir, tels sont les maîtres-mots des guides.



Xavier Fournier a fait de sa passion son métier: il est guide de montagne depuis une quinzaine d'années.

© Droits réservés

La Suisse compte 1500 guides diplômés (dont 25 femmes). S'il est l'un des plus anciens métiers du tourisme, il joue encore aujourd'hui un rôle primordial

dans les régions alpines. Les guides sont attachés aux traditions, preuve en est les commémorations organisées lors des anniversaires de la première ascension de sommets comme celle du Cervin cette année et, concernant notre région, celle de La Rosablanche, prévue en automne 2015 (voir encadré).

Leurs missions de base n'ont jamais changé: ils préparent et assurent le bon déroulement des courses en montagne avec le souci premier de garantir la plus grande sécurité possible à leurs clients tout en s'adaptant au mieux à leurs demandes et capacités. Ce métier peut compter de nombreuses facettes plus ou moins

méconnues. Ainsi Xavier Fournier, guide nendard, exerce toute une série d'activités annexes liées à la sécurité en montagne qu'il considère comme faisant partie intégrante de son travail de guide (voir encadré). « Il y a autant de manière de concevoir ce métier que de personnes l'exerçant », précise-t-il.

De plus en plus polyvalents

Cette profession a cependant évolué au fil des décennies. Avec la démocratisation de certaines disciplines, comme notamment le freeride, les guides doivent faire preuve d'une plus grande polyvalence, même si ensuite chacun peut choisir de se spécialiser. Chaque pays cultive par ailleurs ses

domaines de prédilection en fonction de son histoire et de sa topographie. « En Suisse, la formation met l'accent sur le ski et les grandes courses classiques du type Cervin ou Dent Blanche, alors qu'en France, par exemple, elle est davantage axée sur l'escalade sportive et les courses techniques en montagne », explique Xavier Fournier. Autre changement observé au cours du temps : de nouvelles technologies sont venues améliorer les outils existants notamment en ce qui concerne la sécurité et l'orientation.

Entre indépendance et collaboration

Les guides de montagne ont pour la plupart un statut d'indépendant, même s'ils sont appelés parfois à travailler ensemble pour l'accompagnement de groupes ou sur un itinéraire particulièrement difficile (comptez un guide par personne pour une ascension du Cervin). Ils gèrent ainsi eux-mêmes leur planning et leurs affaires administratives. Au vu du milieu parfois hostile dans lequel ils travaillent, les échanges d'informations entre collègues et la collaboration en réseau s'avèrent appréciables.

En Valais, différentes plateformes assurant la promotion de ce métier existent. Elles permettent aux clients d'entrer en contact avec un guide en un coup de fil ou en quelques clics. Dans notre région nous pouvons citer le bureau des guides et accompagnateurs de GUIDESVALAIS.COM.

Les difficultés

Cette profession peut faire rêver tous les épris de liberté et de grands espaces. Néanmoins, ceux qui l'ont choisie sont aussi exposés à des contraintes. En début de carrière, il faut faire face à l'incertitude : revenus irréguliers et peu prévisibles. Ensuite, chacun tisse son réseau et fidélise ses clients, améliorant ainsi sa situation. Une grande proportion de guides décide toutefois de conserver un autre gagne-pain en parallèle. L'activité connaît de fortes fluctuations saisonnières : des périodes de grands ruschs succèdent à des périodes creuses. L'équilibre familial représente également un enjeu essentiel à gérer. « Les femmes de guides sont un peu comme des épouses de marins. Nous

Devenir guide de montagne

On ne s'improvise pas guide du jour au lendemain. En Suisse, une formation en 3 ans permet de décrocher un brevet fédéral, papier indispensable pour obtenir le droit d'accompagner des clients en montagne. Les conditions d'entrée sont relativement élevées : outre d'avoir 19 ans révolus et de maîtriser au moins deux langues, il est notamment demandé d'avoir déjà accompli un nombre important de courses présentant diverses particularités. La formation débute par deux jours de tests : s'ils ne sont pas éliminatoires, ils permettent cependant à l'aspirant d'évaluer s'il a le niveau pour envisager une carrière dans cette branche et de définir ses points faibles qu'il s'agira d'améliorer. Elle se poursuit ensuite par plusieurs modules, alliant théorie et pratique, qui touchent aussi bien aux différentes disciplines sportives (ski, varappe, escalade sur glace, ...) qu'aux questions de sécurité (avalanche, premiers secours, ...) ou de gestion d'entreprise en passant par la connaissance de l'environnement dans lequel il est mené à évoluer et du matériel à utiliser. Plus d'infos sur www.4000plus.ch

Xavier Fournier en quelques mots

Son parcours

Xavier Fournier a grandi à Nendaz, commune à laquelle il reste très attaché. Après une maturité gymnasiale à Saint-Maurice, il s'est lancé dans des études en sport à l'Université de Lausanne. En parallèle, il a alors réalisé les formations de professeur de sports de neige et de guide. Sandrine, son épouse, Zian (11) et Lily (7) partagent sa vie, rythmée par son métier et de fréquents voyages en famille à l'autre bout du monde (Canada, Nouvelle Zélande, ...). Au vu de la beauté et des dimensions de son « bureau » il n'envisage pour l'instant pas de reconversion professionnelle.

Son expérience

Xavier Fournier est guide depuis une quinzaine d'années. Outre l'accompagnement en montagne en Suisse et à l'étranger, il a de nombreuses autres cordes à son arc : formateur au sein de différentes organisations (Swiss Snowsports, Jeunesse et Sports, Club Alpin Suisse), administrateur du bureau GUIDESVALAIS durant une dizaine d'années, chargé avec d'autres collègues de la sécurité avalanche dans la Vallée du Trient et sur le chantier de Nant de Drance, gestion du risque et de crise pour la Patrouille des Glaciers, travaux sur corde (purge en falaise, participation à la construction de via ferrata, ...), observateur avalanche pour le SLF, guide-sauveteur spécialisé... Il définit toutes ces différentes tâches comme des aspects différents de son métier de guide.

Ce qu'il aime dans ce métier

A cette question, sa réponse est des plus rapide et simple : vivre de sa passion, être dans la nature et le partage !

Les 150 ans de la première ascension touristique de La Rosablanche

Il y a 150 ans, un guide a pour la première fois atteint le sommet de La Rosablanche avec son client. Pour célébrer cet anniversaire, le bureau GUIDESVALAIS.COM rêverait de pouvoir y emmener 150 personnes. Il propose ainsi, entre le 9 et le 13 septembre 2015, plusieurs randonnées partant des différents côtés de la montagne : sur un ou plusieurs jours, avec ou sans nuit en cabane, en costume d'époque ou non, en marchant ou en courant (voire en s'aidant d'un hélicoptère) : pour sûr que l'une d'entre elles est taillée pour vous. Soyez de l'aventure ! Plus d'informations sur www.guidesvalais.com.

ne sommes pas souvent à la maison et il n'est pas toujours facile de concilier vie professionnelle et familiale, surtout avec des enfants», avertit Xavier Fournier. Enfin, à ne pas négliger, le métier n'est pas sans risques : avalanches, chutes de pierres, crevasses, chutes, entre autres, peuvent être fatales même aux plus expérimentés !

Les qualités requises

Devenir guide requiert un grand nombre de compétences et de qualités. La passion de la montagne peut être qualifiée de critère numéro un ; mais il est tout aussi important d'avoir envie de la partager avec le plus grand nombre. Pour ce faire, une certaine facilité de contact et une bonne capacité d'adaptation s'avèrent des atouts précieux : l'important est d'accompagner ses clients et non d'atteindre le sommet à tout prix ! Enfin sont également requis une excellente résistance tant physique que psychologique et un sens aigu des responsabilités.



■ Peut-on rêver d'un plus beau bureau que celui-là ? © Droits réservés

au Centre sportif

Le Centre sportif de Nendaz propose différentes activités durant l'été. Les courts de tennis vous attendent déjà alors que la piscine ouvrira ses portes le 15 juin.

Tennis

Les courts de tennis du Chaèdo sont ouverts d'avril à octobre. Tarif : 20 francs l'heure. Réservation auprès de Nendaz Tourisme au 027 289 55 89.

Du 6 juillet au 14 août, cours de tennis collectifs pour les enfants, une heure par jour du lundi au vendredi. Tarifs par semaine : 60 francs ; avec le Sportpass : 50 francs. Inscription et informations auprès de la piscine de Haute-Nendaz au 027 288 68 30.

Piscine du Chaèdo

Toute l'équipe de la piscine en plein air de Nendaz se réjouit de vous accueillir dès le 15 juin. L'eau est chauffée à 25°. Tarifs : 6 francs pour les adultes ; 4 francs pour les enfants.

Horaire : du 15 au 26 juin ouvert de 13h à 18h ; du 27 juin au 16 août ouvert de 10h à 20h ; du 17 août au 23 août ouvert de 13h à 18h. ■

Le Sportpass

Le Sportpass vous donne accès durant une année aux installations sportives suivantes :

Été – Haute-Nendaz : tennis, piscine, ping-pong, beach volley, terrain multisport.

Été – Siviez : tennis, squash.

Hiver – Haute-Nendaz : patinage, disco glace, hockey libre.

Hiver – Siviez : squash.

Le détenteur d'un sportpass bénéficie également de rabais sur les cours de natation et de tennis.

Pour l'acheter ou pour plus de renseignements, adressez-vous à Nendaz Tourisme au 027 289 55 89.

Tarifs :

Enfant de moins de six ans : gratuit

Enfant de moins de seize ans : 100 francs

Adulte : 210 francs

Couple : 265 francs

Famille de 3-4 personnes : 320 francs

Famille de 5-6 personnes : 345 francs

Famille de 7-8 personnes : 370 francs

un diamant aux multiples facettes

Charles Venetz pour le comité de Nendaz Sport

Nendaz Sport est une association pépète qui après plus de dix ans d'existence poursuit son développement grâce à la vision et la persévérance de quelques personnalités du monde politique et sportif de Nendaz. Petit aperçu des activités et événements à venir.

Grâce aux compétences et à la collaboration d'une équipe de bénévoles motivés, du personnel de l'administration communale de Nendaz et de monitrices et moniteurs ravis de pouvoir partager leur passion, l'objectif de faire bouger tout un chacun pour le plaisir, pour les rencontres et pour le bien-être, est atteint.

Des cours pour tous

Les éclats de cette structure sont pluriels et multicolores. L'impressionnante variété de cours proposés en étonne plus d'un, même dans des cités bien plus imposantes. Des plus jeunes aux plus sages, personne ici n'est oublié. La maman ou le papa peut vivre au cours « Parents-Enfants » des moments exceptionnels avec leur jeune enfant pas encore scolarisé qui découvre, en bougeant, le monde hors du nid familial. Les plus jeunes élèves, durant leur temps libre, s'aventurent vers d'autres manières de bouger, leurs aînés vers d'autres jeux et d'autres activités, les ados profitent de nouveaux sports, tout cela grâce au savoir-faire de Sébastien, de Françoise, de Roxanne et de bien d'autres spécialistes du mouvement qui se donnent sans compter pour Nendaz Sport. Les adultes trouvent également dans les cours qui leur sont réservés, la possibilité d'occuper utilement leur espace de liberté. Les uns s'essayent au tennis, les autres, les femmes surtout, pratiquent la zumba, la gym punchy, le yoga ou la technique Pilates pour préserver leur condition physique autant que leur taille de guêpe. Les aînés eux, misent avec Agnès plutôt sur

une gymnastique adaptée qui préserve leur souplesse et chasse l'ankylose dans une ambiance remplie de douceur et d'humour.

A l'école

Autre domaine, autre facette dans les classes primaires de Nendaz et Veysonnaz qui profitent également de l'offre dispensée actuellement par une monitrice Nendaz Sport. En effet, Ingrid souffle sur les cours de gymnastique un vent d'originalité et de nouveauté de plus en plus apprécié par les enseignants et si précieux pour les enfants souffrant de mobilité réduite. En cela, nous secondons les autorités scolaires à la mission de l'école : veiller au développement harmonieux de nos enfants et aider à mûrir des esprits sains dans des corps sains.

En soutien au tourisme

Nendaz Sport est également actif dans le monde touristique. L'office du tourisme peut en effet compter sur une nouvelle équipe Nendaz Sport qui propose un programme sportif attractif et qui, par ce biais, participera cet été à entretenir la qualité de la destination Nendaz, à accueillir avec égard et tonus, les hôtes qui ont choisi notre contrée pour passer leurs vacances. Nous mûrissons actuellement pour eux des projets qui pourraient, s'ils voyaient le jour, étayer l'offre déjà existante.

Avec les clubs et les associations

Nous rayonnons également vers nos clubs et nos associations. Ils ont régu-

lièrement l'opportunité de répondre positivement à des invitations à participer à des projets que nous pilotons. La Suisse bouge en est un exemple que beaucoup connaissent et c'est là, pour les sociétés et les associations, le meilleur moyen de se présenter, de s'engager et de défendre sous de multiples formes et ensemble, la santé par des actions de prévention. L'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard, Les Trotteurs de la Printse, le Club de badminton comme l'Amicale de pétanque de Saclentse peuvent en certifier.

Un camp « multi-sports » pour les enfants cet été

Le tissu économique est également concerné. Une entreprise comme l'école Arc-en-ciel a la possibilité de partager ses compétences en s'associant à Nendaz Sport pour mettre sur pied des camps « multi-sports » pour les enfants. Nous invitons les parents qui sont intéressés par une telle opportunité à prendre dès à présent contact avec Anita Stadelmann au 079 324 72 53. Les inscriptions pour cet été seront traitées et retenues par ordre d'arrivée et concernent uniquement les enfants fréquentant l'école primaire. Pourquoi ne pas rêver que dans un avenir plus ou moins proche, Nendaz Sport dirigerait une structure sportive qui accueillerait des camps de jeunes durant toute l'année dans de nouvelles installations qui combleraient et complèteraient l'offre actuelle ?

Un engagement pour le sport et la santé

Enfin, et ce n'est pas ici la moindre de nos missions ; par ses actions, Nendaz Sport s'engage à soutenir et encourager la volonté de nos autorités politiques de préserver la santé de ses citoyens, à bonifier les infrastructures sportives et à faire de ce pays un havre de paix et de bonheur. C'est là, chers lecteurs, notre souhait le plus cher.



Les inscriptions pour le camp « multi-sports » sont ouvertes. © Droits réservés

réception des nouveaux citoyens et résidents

Les nouveaux résidents et les jeunes citoyens âgés de 18 ans étaient invités le 5 décembre 2014, au centre sportif de Haute-Nendaz, à la traditionnelle cérémonie de promotion civique.

La Commune de Nendaz compte chaque année davantage d'habitants. En 2014, 162 personnes ont choisi de s'y installer; certaines pour des raisons professionnelles, d'autres par envie de revenir aux sources, d'autres encore pour y passer une retraite paisible dans un cadre reposant. Elles étaient invitées à participer à la cérémonie de promotion civique aux côtés des 72 jeunes étant devenus majeurs et donc ayant obtenu le droit de vote l'an dernier.

A tous, Michel Fournier, président de la commission « Jeunesse et formation professionnelle », a souhaité la

bienvenue tout en les incitant à participer à la vie locale. « Les sociétés sportives et culturelles, les entreprises, les écoles et les partis politiques sont à la recherche de forces nouvelles. Osez vous engager. Ne restez pas en retrait », a-t-il tout particulièrement encouragé les jeunes.

Suite à une brève présentation de la Commune et de son organisation, les nouveaux citoyens et résidents ont reçu un cadeau en souvenir de cette soirée avant de partager un verre de l'amitié.



Les intermèdes musicaux étaient assurés par Dany Fournier. © Sonia Délèze



Une partie des 72 jeunes qui ont obtenu le droit de vote l'année dernière à Nendaz. © Sonia Délèze

deux apprentis récompensés

pour la commission « Jeunesse et formation professionnelle »

Patricia Devènes et Johan Tenud ont tous deux reçu le prix de l'apprenti méritant dans le cadre de la réception des nouveaux citoyens et résidents en décembre dernier.

Un prix d'encouragement est chaque année décerné par la Commune de Nendaz à un apprenti qui s'est particulièrement distingué au cours de sa formation. Motivation, sens de l'initiative, excellents résultats, efforts importants, soutien à des collègues en difficulté, tous ces critères sont pris

en compte par la commission « Jeunesse et formation professionnelle » en charge de choisir le lauréat parmi les candidats proposés par les entreprises elles-mêmes.

Au vu de la qualité des dossiers reçus, la commission a choisi de partager ce

prix en le décernant à deux apprentis: Patricia Devènes de Basse-Nendaz et Johan Tenud de Brignon. Le Conseil communal a entériné cette décision lors de sa séance du 20 novembre 2014.

Engagée et consciencieuse

Patricia Devènes effectue un appren-



Le conseiller communal Michel Fournier entouré des deux apprentis méritants.

© Sonia Déléze

tissage de gestionnaire en commerce de détail au sein de Migros-Valais. Son employeur la décrit comme une personne qui a toujours démontré sa volonté de réussir : « Elle recherche l'excellence. Elle a montré un réel intérêt pour cette profession

par sa curiosité et son envie d'apprendre ». Appréciée par ses collègues, elle sait également relever des défis. Elle a endossé durant deux semaines avec succès le rôle de gérante-adjointe et a décidé de parfaire son allemand en allant travailler à Zermatt.

Persévérant et motivé

Johan Tenud a été récompensé pour sa progression remarquable et son très bon travail de fin d'apprentissage. Formé en tant que dessinateur par le bureau d'architecture Grégoire Baechler, il a rencontré des difficultés durant les deux premières années. « Il a réussi à sortir la tête de l'eau. Jour après jour, il a manifesté un intérêt toujours plus grand pour sa profession », témoigne son employeur. En fin de 3^e année, il a reçu le prix de l'application et le prix lignum avec deux autres collègues. De plus, son projet de diplôme réalisé sur le château de Brignon a reçu un très bon accueil des experts.

Toutes les entreprises formant des personnes domiciliées à Nendaz sont d'ores et déjà invitées à envoyer à la Commune la candidature de l'un(e) de leur apprenti(e). Dernier délai : 30 septembre 2015.



les aînés ont fêté Noël avant l'heure

Durant la période des fêtes de fin d'année, il est de coutume à Nendaz de convier les aînés âgés de 74 ans et plus à se retrouver le temps d'un repas et d'un après-midi festifs.

Ils étaient ainsi 201 à avoir accepté avec plaisir cette proposition. Au total, avec les invités et les animateurs, ce sont 266 personnes qui se sont retrouvées à la salle polyvalente de Haute-Nendaz le 17 décembre dernier à l'occasion du Noël des aînés. Ce moment de partage est très apprécié et sera sans aucun doute réorganisé l'année prochaine.



Plus de 200 personnes ont répondu présentes. © Sonia Déléze



Un air de fête flottait dans la salle polyvalente. © Sonia Déléze



Rien de plus convivial que de partager un repas.

© Sonia Déléze

les news de l'ASPN

par Marie-Paule Loye

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN) a vécu une année riche en événements. Elle ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et a encore bien des idées de projets à réaliser !

L'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard (ASPN) tenait ses assises annuelles le 17 avril 2015, au Moulin du Tsâblo. Pour l'occasion, un bulletin de l'ASPN a été distribué à chaque personne présente, retraçant la vie de notre association, ses activités, les archives de la rubrique « Souvenirs, souvenirs » de l'Echo de la Printse ainsi que les différents thèmes mis en scène par l'ASPN lors de l'exposition « Sensations alpestres ». Ce bulletin se veut la mémoire de notre association et nous nous engageons à en publier un chaque année.

Nous encourageons également chaque association, chaque société sportive ou culturelle à en faire de même. Ce genre de publication revêt une valeur importante au fil des années et sera précieuse aux générations futures. Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la manière de procéder, l'ASPN se tient volontiers à votre disposition.

Inventaire et stockage

L'année 2014 a été spéciale pour l'ASPN avec l'inauguration de l'espace

culturel et patrimonial « Le Nînd'Art ». Plus de 450 heures de bénévolat ont été effectuées par le comité de l'ASPN et la Confrérie du Moulin pour la mise sur pied de l'exposition « Sensations alpestres », ceci sans compter les heures de gardiennage durant l'hiver. Trois conférences ont été organisées et sept cahiers « Alp'âge » ont été édités dans le cadre de cette exposition.

Cette dernière nous a permis de démarrer également l'inventaire des objets exposés avec l'aide de Michel Germanier que nous remercions vivement. L'ASPN conseille à chacun de mettre une étiquette sur les objets anciens qu'il dispose avec un mot sur leur histoire ou une anecdote.

En plus du grenier de Saclentse, un raccard à Basse-Nendaz a pu être mis à disposition de l'ASPN pour le stockage du matériel. Nous avons notamment eu l'occasion de récupérer le matériel de la forge à Basse-Nendaz.

Durant l'été 2015, nous allons continuer à dresser notre inventaire via le site internet de l'Association valai-



Bulletin ASPN 2014

sanne des musées. Ainsi, nous pourrions à l'avenir également prêter ou emprunter des objets à d'autres associations ou musées.

A côté de cela, les traditionnels rendez-vous du patrimoine comme la visite d'un village lors de « La Suisse bouge » (en 2014, Fey avec près de 130 participants), la Journée Suisse des Moulins et la participation, avec un char, au défilé du Festival du cor des Alpes, ont jalonné notre année et ont renforcé nos liens avec la population et les hôtes de Nendaz.

Et 2015...

Un printemps chargé pour notre association, puisque nous avons eu, en plus de notre assemblée générale, la visite du village d'Aproz le 7 mai 2015 dans le cadre de « La Suisse bouge » avec plus de 120 participants (merci à l'entreprise Cocorico pour son accueil et ses explications), ainsi que la Fête du moulin et du bisse dans le cadre de la Journée Suisse des Moulins, le 16 mai 2015. Avec une invitée surprise : la neige ! Mais le Bon Dieu était aussi de la partie, car si la journée a démarré les pieds dans la neige à Planchouet, elle a fini avec un beau soleil et une température idéale au Moulin du Tsâblo.



La journée de la Fête du Moulin a commencé par une balade sur le bisse du Milieu.

© ASPN

Nous remercions tous les participants qui ont ainsi montré leur soutien et leur intérêt pour les activités de notre association. Nous avons également eu le plaisir de compter sur l'agréable présence de Véronique Jenelten-Biollaz, membre de l'Association des bisses du Valais et du groupe de travail pour la candidature des bisses du Valais au patrimoine mondial de l'UNESCO, et d'Armand Dussex, fondateur du Musée des Bisses et auteur du livre « Des bisses et des hommes ».

La mise sur pied d'une exposition au Nînd'Art « Litanies d'honneur au vieux

village de Haute-Nendaz », alliant textes en français et en patois ainsi que photographies du chanoine Marcel Michelet, avec en plus l'édition d'un livre, nous occupera pour le reste de l'année 2015.

Votre soutien est précieux

Pour réaliser tout cela, nous avons vraiment besoin de votre soutien. Si vous n'êtes pas encore membre de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine de Nendaz, un petit coup de fil au 079 628 28 18 ou un petit mail à patrimoine@nendaz.org ne vous prendra pas plus qu'une minute et

nous aidera à poursuivre notre chemin et réaliser nos projets. Merci d'avance.

- Pour feuilleter le bulletin de l'ASPN 2014
- Pour voir les photographies de la visite d'Aproz et de la Fête du moulin et du bisse
- Pour devenir membre de l'ASPN

Rendez-vous sur www.patrimoine-nendaz.ch



les news du Nînd'Art

par Le Nînd'Art

L'espace culturel et patrimonial « Le Nînd'Art » a pris son envol le 12 décembre dernier avec une inauguration qui a attiré une grande foule et une exposition « Sensations alpestres » qui est restée en place jusqu'à Pâques.

Premier bilan...

Le premier bilan est positif, puisque les quelque 800 personnes qui ont visité notre exposition se sont montrées enthousiastes. L'art et le patrimoine s'y mélangent à merveille. Ce mariage constitue l'originalité et la singularité de notre espace. Parmi nos visiteurs, de nombreux nendards bien sûr, mais également des hôtes et amis de Nendaz. Les élèves de huit classes ont pu goûter à la visite commentée croustillante d'Yvan Fournier et nos aînés du Foyer Ma Vallée ont particulièrement apprécié les films diffusés dans la salle multimédia qui leur ont permis de se replonger, avec un plaisir non dissimulé, dans le passé.

Plusieurs événements sont venus agrémenter notre exposition :

- Une conférence donnée par Patrice Allanfranchini, historien et professeur : « Jeanmaire, peintre neuchâtois, amoureux du Valais »;
- Une conférence de Pierre Praz, ingénieur agronome, et de Lise Frey, biologiste : « Pourquoi s'engager comme berger en 2015 ? »;
- Des contes et récits alpestres « Sons de cloches », avec la complicité de Damien Darioly, percussionniste, et de Jean-François Michelet, comédien et metteur en scène.

Et la suite...

Un peu d'ailleurs

Les 5, 6 et 7 juin et les 12, 13 et 14 juin 2015.

Vernissage le 5 juin à 17h.

Les écoliers de Nendaz de 3-4-5-6^e primaires auront la chance d'exposer leurs travaux dans notre espace.

Toutes les œuvres de nos artistes en herbe auront un thème commun : « Un peu d'Ailleurs ».

Exposition de photographies

Du 3 juillet au 2 août 2015.

Vernissage le 3 juillet.

L'œil du photographe sait observer et remarquer les belles choses. Nature, paysage, animaux... pour capter l'instant magique, c'est beaucoup une question de patience.

Les photographes qui exposent sauront vous faire rêver par leurs réalisations.

Couleurs valaisannes

Du 7 août au 11 octobre 2015.

Vernissage le 7 août.

Pour fêter les 200 ans de l'entrée du Valais dans la Confédération,

nos artistes auront pour mission de peindre, dessiner et photographier le Valais. Ses paysages, ses gens et ses mythes seront mis en valeur dans notre espace.

Litanies d'honneur au Vieux Village

Du 7 novembre 2015 au 31 janvier 2016.

Vernissage le 7 novembre 2015 dans le cadre de la Nuit des Musées.

Le Chanoine Marcel Michelet offre à la commune de Nendaz un texte magnifique, écrit en 1979 à l'intention de son frère malade, qui décrit le Vieux Village de Haute-Nendaz en 1916. Ce texte, « Litanies d'honneur au Vieux Village », sera mis en sons, en images, en balade contemplative, le temps de cette exposition.

L'Association valaisanne des musées

En mars 2015, Le Nînd'Art a rejoint – en même temps que les Trésors de l'Abbaye de Saint-Maurice – l'Association valaisanne des musées, lors de son assemblée générale tenue à Crans-Montana.

Nous sommes désormais partie prenante du programme de l'Association pour les années à venir et travaillerons ensemble sur divers aspects qui préoccupent toutes structures telles

que la nôtre. Le programme 2015-2016 comprend :

- La réalisation d'un inventaire sur une base de données commune à tous les membres. Ceci permettra de mettre à jour la liste des objets dont dispose l'Association pour la sauvegarde du patrimoine nendard, de partager cette liste avec les autres espaces culturels valaisans et d'emprunter des objets pour des futures expositions.
- L'édition d'un guide des musées en format de poche dans lequel nous allons promouvoir notre espace.
- La mise sur pied de journées de formation, comme, par exemple, une journée de formation sur la scénographie à laquelle nous pourrions participer
- L'étude de faisabilité d'une exposition commune afin de pouvoir mettre

en valeur nos collections et notre base de données.

- La mise sur pied de la Nuit des musées valaisans qui aura lieu le 7 novembre prochain. Le Nînd'Art y participera avec un programme d'animations qui sera élaboré pour l'occasion.

Au-delà de ce programme, plusieurs pistes de réflexion sont lancées, comme :

- La définition d'une stratégie de conservation : doit-on tout conserver, tout récupérer ? Si oui, il faut disposer de suffisamment de surfaces de stockage. Sinon, faut-il faire un tri et selon quels critères ?
- Les limites du bénévolat ? Jusqu'à quel point peut-on compter sur le bénévolat ? Combien de structures doivent fermer ou ouvrir de manière

très occasionnelle, faute d'un nombre suffisant de bénévoles pour s'y investir ? Quelles sont les pistes à suivre pour glisser du bénévolat vers une structure plus professionnelle ?

Voilà l'exemple de deux problématiques auxquelles nous sommes directement confrontés. Une réflexion menée au niveau cantonal nous sera d'une grande utilité.

Nous vous attendons encore nombreux en 2015 dans ce lieu de la vie nendette, qui est aussi VOTRE espace culturel et patrimonial.

A bientôt !



La première exposition, « Sensations alpestres », a été visitée par environ 800 personnes. © Le Nînd'Art



troquez votre voiture contre un vélo électrique!

La Commune, en collaboration avec les magasins de sport OnTheMountain Outdoor and Rental Store, Premier Alpine Centre et Esprit Montagne, vous incite à échanger gratuitement durant une semaine, ou plus si vous le désirez, votre automobile avec un VTT à assistance électrique.

Nendaz, labellisée Cité de l'Énergie depuis 2011, propose l'action Bike4car. Lancée par l'association écologique myblueplanet d'abord en Suisse alémanique il y a 5 ans puis peu à peu dans tout le pays, elle a pour objectif de sensibiliser le public aux émissions de CO2 liées au trafic routier. Elle permet surtout de montrer que la voiture n'est pas indispensable à tous au quotidien. Rien de tel que de tester la vie sans quatre-roues durant une ou deux semaines pour s'en rendre compte!

Le VTT électrique présente tous les avantages d'un vélo sans les inconvénients: il ne pollue pas, prend peu de place et se gare facilement tout en permettant d'affronter les pentes sans effort et sans courir le risque d'arriver en nage au bureau.

Marche à suivre

L'action Bike4car vous offre l'opportunité d'essayer gratuitement un vélo électrique durant une semaine ou plus

Aide à l'achat d'un vélo électrique

En complément à l'action Bike4car, la Commune de Nendaz souhaite favoriser l'achat de vélos électriques. Elle offre CHF 200.- à ceux qui s'en porteront acquéreurs alors que les magasins participants (*voir ci-dessus*) feront le même effort en proposant aussi un rabais de CHF 200.-. Attention ces offres sont limitées: les 4 premières personnes s'annonçant dans chacun des commerces précités (12 vélos au total) pourront en profiter, principe du premier arrivé, premier servi! De plus, elles ne s'adressent qu'aux habitants et aux propriétaires de résidence secondaire de Nendaz.

Le directeur de Nendaz Tourisme l'a testé

Sébastien Epiney, directeur de Nendaz Tourisme, a été le premier, dans le cadre de cette action, à déposer sa voiture durant une semaine contre un vélo électrique. La préservation de l'environnement et des richesses naturelles de notre région fait partie intégrante de la charte d'entreprise de cette organisation. Par ailleurs, le vélo électrique constitue une offre intéressante pour nos hôtes. « Nos itinéraires VTT présentent pour la plupart des dénivelés importants. Les vélos électriques les rendent accessibles au plus grand nombre », souligne Sébastien Epiney.

À TOI LA LIBERTÉ: BIKE4CAR.CH

Échange gratuitement pendant une semaine ta voiture contre un e-bike.



suisse énergie
Notre engagement: notre futur.

En partenariat avec



entre le 1^{er} juin et le 30 septembre ; l'occasion d'évaluer si ce moyen de locomotion convient à votre mode de vie ou simplement de faire quelques belles balades. Pour y participer, prenez contact avec un des magasins participants. Des bulletins d'inscription sont également à disposition au secrétariat communal et sur notre site www.nendaz.org/bike4car.

A la remise des clés de votre voiture, vous recevrez un vélo à assistance électrique. Si l'expérience vous convainc, vous pourrez ensuite bénéficier de conditions d'achat avantageuses (voir encadré).

Contact des magasins participants :

- OnTheMountain Outdoor and Rental Store

Tél : 027 288 31 31
bike@onthemountain.ch

- Premier Alpine Centre
Tél : 027 565 79 97
patrick@premieralpinecentre.com

- Esprit Montagne Le Shop
Tél : 027 288 18 66
espritmontagneleshop@gmail.com



Le directeur de Nendaz Tourisme a lancé l'action Bike4car en donnant l'exemple. A votre tour ! © Sonia Délèze

j'aime Nendaz, je ramasse !

pour la Police municipale

La Commune de Nendaz compte 546 chiens. A tous leurs heureux propriétaires, la Police municipale rappelle qu'il est important de ramasser les crottes de leurs petits protégés pour le bien de tous, du randonneur aux paysans en passant par le bétail.



Pensez à jeter le « sac à crottes » dans une poubelle et non dans les champs.

© Police municipale

Il a été constaté que de nombreuses déjections canines étaient laissées sur et aux abords des chemins et des routes. Voilà un comportement d'une grande incivilité qui pose concrètement plusieurs problèmes :

- Irrespect des autres promeneurs qui risquent de glisser sur une crotte ce qui n'est ni agréable ni, contrairement à la croyance populaire, facteur de chance
- Irrespect des familles qui souhaitent pique-niquer dans un environnement sain et propre
- Irrespect de nos magnifiques paysages qui méritent bien un minimum d'attention
- Irrespect pour le bétail qui, en ingérant des excréments, peut contrac-

ter diverses maladies et, pour les vaches porteuses, qui risquent de faire une fausse-couche

- Irrespect du travail des agriculteurs qui entretiennent les champs

La solution

Des poubelles et des distributeurs de sacs à crottes sont disposés le long des chemins et des balades balisées. Mettre les crottes dans le sac, c'est bien mais ce n'est pas suffisant. Encore faut-il le déposer dans une poubelle ou dans un container et non le jeter dans la nature !

La Police municipale, en collaboration avec le Service des travaux publics, répertorient actuellement les empla-

cements où de nouvelles poubelles et distributeurs de sacs pourraient encore être posés pour faciliter la tâche aux propriétaires de chiens.

« Les détenteurs de chiens ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal sur la voie publique et doivent disposer du matériel nécessaire à cet effet », comme le souligne le règlement communal de police (voir ci-dessous les articles y relatifs). En cas de non-observation de cette prescription, ils sont amendables et leur compagnon à quatre pattes peut être placé, dans les cas de récidives, en fourrière.

Police des animaux

¹ Art. 26 Généralité

Les détenteurs d'animaux doivent

prendre toutes mesures utiles pour éviter qu'ils ne troublent la tranquillité ou l'ordre ou qu'ils ne portent atteinte à la sécurité, à l'hygiène ou à la propriété dans les domaines tant privé que public. Demeurent réservées les dispositions légales sur la protection des eaux relatives à l'entreposage des engrais de ferme qui doivent être stockés dans une fosse étanche et suffisamment dimensionnée.

L'Autorité communale peut notamment ordonner toutes mesures particulières pour empêcher un animal de :

- troubler la tranquillité publique par ses cris,
- importuner autrui,
- créer un danger pour la circulation générale,

- porter atteinte à la sécurité privée ou publique,
- porter atteinte à l'hygiène.

En cas de danger imminent, tout animal peut être abattu immédiatement.

Sont applicables par analogie les dispositions de la Loi cantonale d'application de la Loi fédérale sur la protection des animaux.

² Art. 27 Chien

Tout chien âgé de plus de six mois doit être en possession de la médaille officielle.

Sans décision contraire de l'Autorité, les chiens doivent être tenus en laisse à l'intérieur des localités et être sous contrôle en dehors de celles-ci.

Les chiens qualifiés de dangereux ou de potentiellement dangereux selon la liste édictée par le Conseil d'Etat doivent être tenus en laisse et munis d'une muselière en dehors de la sphère privée.

Les détenteurs de chiens ont l'obligation de ramasser les excréments de leur animal sur la voie publique et doivent disposer du matériel nécessaire à cet effet.

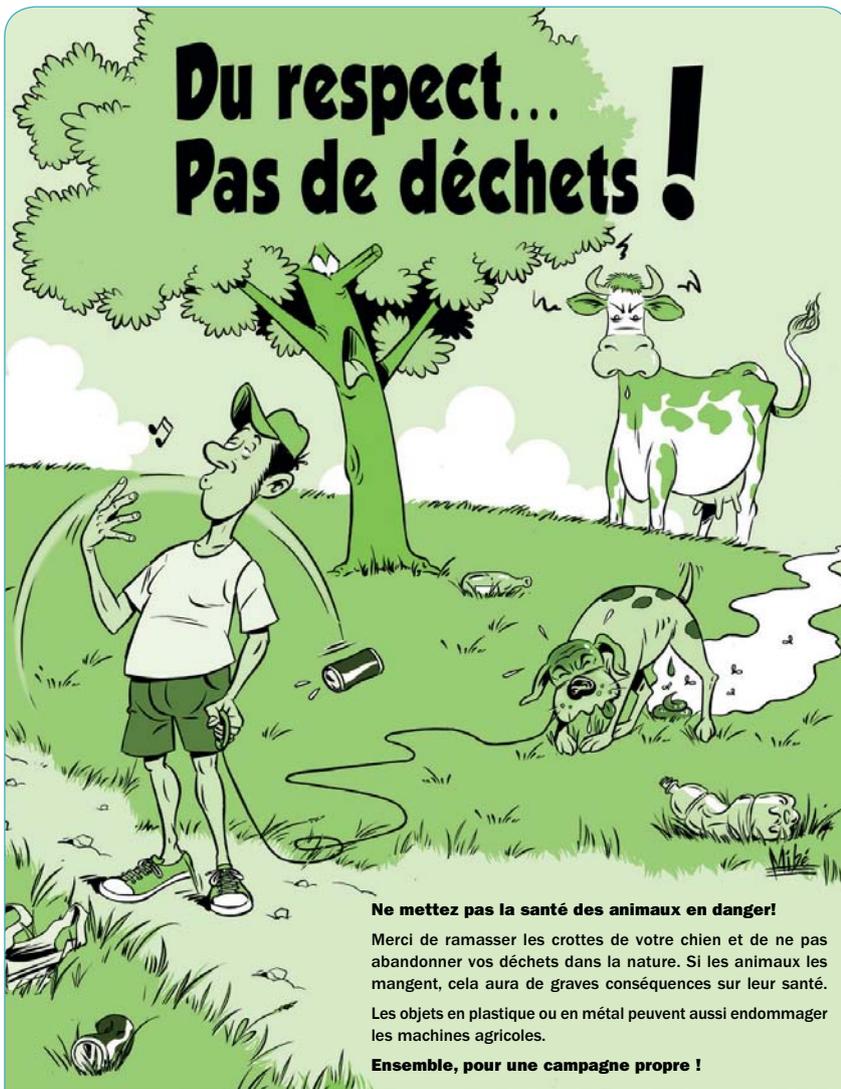
L'Autorité peut interdire l'accès des chiens à certains lieux publics lorsque leur présence est de nature à porter atteinte à l'ordre, à la sécurité, à l'hygiène ou à la santé.

Tout chien errant sera mis en fourrière.

³ Art. 28 Fourrière

En cas de non-respect des prescriptions du présent Règlement, l'animal peut être mis en fourrière, sans préjudice de l'amende et des frais.

Le propriétaire peut, dans un délai de six jours, en reprendre possession contre paiement de tous les frais qui en ont résulté. La restitution est subordonnée à la condition que les ordres reçus soient exécutés. Si l'animal ne peut être restitué, il sera placé ou abattu sans indemnité.



Ne mettez pas la santé des animaux en danger!

Merci de ramasser les crottes de votre chien et de ne pas abandonner vos déchets dans la nature. Si les animaux les mangent, cela aura de graves conséquences sur leur santé.

Les objets en plastique ou en métal peuvent aussi endommager les machines agricoles.

Ensemble, pour une campagne propre !



PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.

www.agriculture.ch



0 déchet en 2 mois

pour Nendaz Tourisme

Jusqu'au 30 juin, participez à l'opération «0 déchet en 2 mois». Un petit cadeau vous sera offert et des prix sont à gagner !

Marche à suivre

1. Avant de commencer votre promenade, passez à Nendaz Tourisme chercher un sac.
2. Lors de votre balade, ramassez les déchets croisés sur votre route.
3. Ramenez ensuite votre sac à l'office du tourisme. Il sera pesé et un petit cadeau vous sera offert en guise de remerciement !

Concours

Les personnes ramenant le plus de déchets, le nombre de grammes faisant foi, remporteront notre concours.

A gagner :

- 2 Pass Openair pour trois jours (remontées mécaniques et divers autres prestations/rabais)
- 2 cartes journalières estivales de remontées mécaniques

Nendaz Tourisme espère que vous serez nombreux à répondre à cet appel et à faire ainsi un beau geste envers l'environnement.



pensez à entretenir vos prés !

La Municipalité de Nendaz rappelle à tous les propriétaires fonciers situés en zone à bâtir qu'ils doivent entretenir correctement leurs biens-fonds, conformément à l'article 38 du règlement communal de police.

Ce sont en effet les propriétaires qui sont responsables de l'élimination des herbes sèches et des broussailles soit par pâturage soit par fauchage périodique de leurs prés et des alentours des bâtiments. Cet entretien est nécessaire tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs de

protection de l'environnement et des paysages.

Les propriétaires ont jusqu'au 31 juillet 2015 pour effectuer cette tâche. Passé ce délai, si les travaux ne sont pas effectués, la Municipalité, après sommation, les fera exécuter par une

tierce entreprise. Les frais engendrés seront ensuite facturés aux propriétaires, comme le prévoit les dispositions du règlement. La Commune décline toute responsabilité pour les dégâts provenant de l'inobservation du présent avis.



Un terrain bien entretenu, c'est aussi un paysage préservé. © Aline Fournier



agenda

60^e anniversaire du FC Nendaz

Le FC Nendaz fêtera son anniversaire le samedi **13 juin 2015** au stade de Beuson. Au programme du football évidemment avec notamment l'organisation d'un tournoi populaire.

Inalpe de Tortin

Arrivée des vaches sur l'alpage de Tortin, ambiance musicale et champêtre le samedi **20 juin 2015** dès 9 h 30.

Marché nendard

Comme chaque année, le marché nendard animera les rues de la station **tous les mercredis entre le 8 juillet et le 19 août 2015** de 15 h à 22 h.

Festival international de guitare classique

Des concerts de grande qualité musicale autour du répertoire de la guitare sont proposés **tous les vendredis du 10 juillet au 14 août 2015** à la chapelle du Bleusy à 20 h.

Fête de la Place

C'est la fête à la Place du village de Haute-Nendaz le **samedi 11 juillet 2015** dès 11 h.

Cavœuvœu

Samedi 18 juillet 2015, dès 16 h, au village de Haute-Nendaz, rendez-vous au Cavœuvœu, organisé par le Club 4x4 Les Arolles.

Valais Drink Pure Festival

Cette année, la grande fête du cor des alpes est placée sous le signe du 200^e anniversaire du Valais. Le festival se déroulera les 24 et 25 juillet 2015 à la plaine des Ecluses et le dimanche 26, autour du lac Noir de Tracouet.



Concert d'Oesch's die Dritten

Concert d'exception du célèbre groupe suisse Oesch's die Dritten dans le cadre du Valais Drink Pure Festival à Haute-Nendaz, le **samedi 25 juillet 2015** dès 21 h. Entrée gratuite !

Fête du 1^{er} août

Les festivités auront lieu autour du lac à Tracouet ou en station en cas de mauvais temps.

Cirque Helvetia

Le cirque posera sa tente sur la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz. Le **mardi 11 août 2015** à 20 h et le **mercredi 12 août** à 15 h et à 20 h, les représentations feront la plus grande joie des petits comme des grands.

Défi des Canachons

Samedi 22 août 2015 à la place de La Moudonne/Fey aura lieu le défi des Canachons organisé par la Jeunesse de Fey.

Tournoi populaire de beach-volley

Les sportifs ont rendez-vous le **samedi 22 août 2015** de 9 h à 21 h à la plaine des Ecluses à Haute-Nendaz pour le désormais traditionnel tournoi populaire de beach-volley.

Grand Raid

Le départ de Nendaz est fixé à 6 h 30 à la plaine des Ecluses le **samedi 22 août 2015**. Quant aux concurrents partant de Verbier, ils devraient passer en station aux alentours de 7 h 45, ils attendent vos encouragements !

Nendaz Trail

C'est le **samedi 29 août 2015** qu'aura lieu la deuxième édition du trail nendard.